

## Chapitre 4

# **Investir dans les écosystèmes naturels pour le développement durable en Afrique centrale**

Ce chapitre s'intéresse à la mobilisation d'investissements durables dans les neuf pays d'Afrique centrale : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe et Tchad. Il analyse les flux financiers reçus par la région et leur allocation vers des activités durables et favorisant l'intégration régionale. Puis, il propose une étude de cas sur le potentiel de la monétisation des écosystèmes naturels pour attirer les investissements et participer à la transformation productive de la région. Il dresse un état des lieux des écosystèmes naturels ainsi que des mécanismes de monétisation existants, puis analyse les principaux défis freinant leur développement. Enfin, ce chapitre propose des politiques publiques permettant d'accroître quantitativement et qualitativement la monétisation des écosystèmes naturels en Afrique centrale.

# EFFET BRI B N E

Le fort potentiel des écosystèmes naturels d'Afrique centrale doit permettre d'augmenter les investissements durables dans les économies locales. Monétiser les services écosystémiques fournis par ces ressources – tels que la séquestration du carbone par les forêts, estimée à plus de 344 000 milliards USD – pourrait permettre de mobiliser davantage de financement pour le développement durable.

Malgré ce potentiel, les pays d'Afrique centrale peinent à valoriser leur capital naturel. En 2019-20, ils ont perçu 1.5 milliards USD, soit seulement 5.3 % des financements climatiques attribués au continent et 0.2 % des financements mondiaux. La faiblesse des cadres institutionnels et de gouvernance, ainsi que les contraintes techniques locales font partie des facteurs freinant la capacité des gouvernements locaux à mettre en place des mécanismes de monétisation des écosystèmes naturels efficaces.

Trois actions prioritaires sont à envisager par les acteurs nationaux, régionaux et internationaux pour accroître la monétisation des écosystèmes naturels : 1) améliorer la comptabilité de la valeur du capital naturel de l'Afrique centrale pour mieux informer les investisseurs et les parties prenantes ; 2) mettre en place des cadres institutionnels adaptés à la monétisation des écosystèmes naturels ; et 3) promouvoir les mécanismes de financement innovants en concertation avec les acteurs communautaires, politiques et financiers.

## Afrique centrale

L'Afrique centrale attire moins d'investissements durables que les autres régions africaines

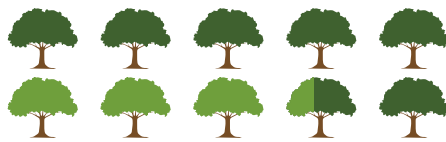
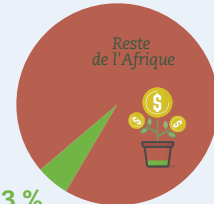
Les flux d'investissements en faveur de nouveaux projets

**-23 %**  
2012-16 2017-22



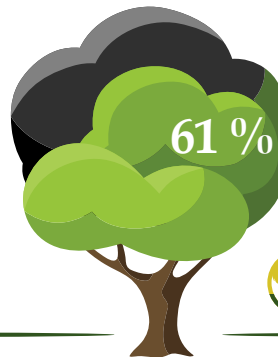
En 2019-20, les pays d'Afrique centrale ont perçu **1.5 milliard** USD en financements climatiques

soit **5.3 %** des financements climatiques vers l'Afrique



**35 %** de la superficie forestière du continent est abritée en Afrique centrale

soit **5.5 %** de la superficie forestière mondiale



soit **11 %** des stocks mondiaux

De multiples mécanismes financiers permettent de monétiser les écosystèmes naturels

Crédits carbone



soit **29 %** de la richesse totale du monde en 2018

Écotourisme



**950 000 km<sup>2</sup>** - environ **18 %** des terres et **8 %** de la surface marine de la région sont protégées

plus que la moyenne africaine et mondiale

Prochaines étapes



Améliorer l'évaluation du capital naturel pour informer les investisseurs et les parties prenantes



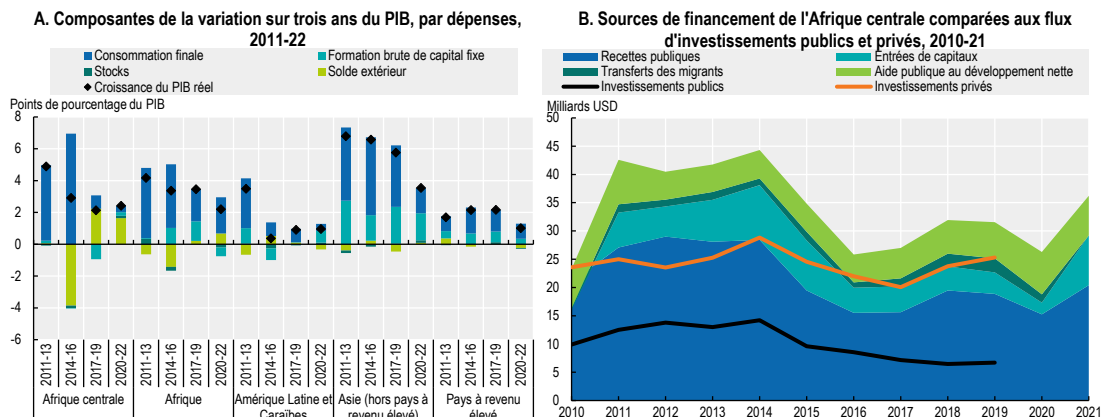
Établir des cadres institutionnels pour la monétisation des écosystèmes naturels



Garantir le développement local de mécanismes de monétisation des écosystèmes

## Profil régional de l’Afrique centrale

Graphique 4.1. Composantes de la croissance économique et sources de financement en Afrique centrale

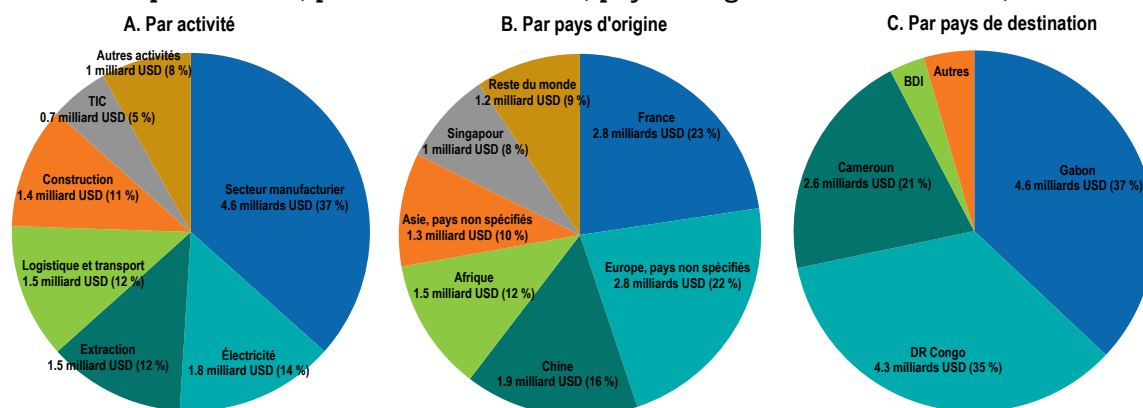


Note : Les composantes de la croissance du produit intérieur brut (PIB) sont calculées sur une base annuelle en utilisant la croissance annuelle réelle du PIB pour estimer l'augmentation en dollars US réels. Les chiffres agrégés sont calculés en prenant la moyenne des chiffres nationaux pondérés par le PIB en dollars PPA (parité de pouvoir d'achat). Les composantes de la croissance triennale du PIB ont été calculées en faisant la différence entre la moyenne géométrique de la croissance annuelle du PIB réel sur la période considérée et la croissance du PIB réel lorsque chacune des composantes est mise à zéro pour chaque année. Le solde extérieur correspond à la différence entre importations et exportations. Les importations contribuent négativement au PIB. La catégorie « Pays à revenu élevé » désigne les pays dits « à revenu élevé » dans la classification de la Banque mondiale des pays par groupes de revenu, hors Amérique latine et Caraïbes. Les recettes publiques comprennent toutes les recettes publiques fiscales et non fiscales, moins le service de la dette et les subventions perçues. Les entrées de capitaux comprennent les investissements directs étrangers (IDE), les investissements de portefeuille et autres entrées d'investissements enregistrés par le Fonds monétaire international dans le cadre de son système de comptabilité des actifs/passifs. Une certaine prudence est de mise lors de l'interprétation des chiffres relatifs aux entrées de capitaux, car certains chiffres pour 2021 et les entrées de portefeuille sont manquants.

Source : Calculs des auteurs d'après FMI (2022a), *Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2022* (base de données), [www.imf.org/en/Publications/WEO/weo-database/2022/October](http://www.imf.org/en/Publications/WEO/weo-database/2022/October) ; OCDE (2022a), *Comité d'aide au développement de l'OCDE* (base de données), <https://stats-2.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=TABLE2A> ; Banque mondiale (2022a), *Indicateurs du développement mondial* (base de données), <https://data.worldbank.org/products/wdi> ; FMI (2022b), *Balance of Payments and International Investment Position Statistics (BOP/IIP)* (base de données), <https://data.imf.org/?sk=7A51304B-6426-40C0-83DD-CA473CA1FD52> ; FMI (2022c), *Investment and Capital Stock Dataset (ICSD)* (base de données), <https://data.imf.org/?sk=1CE8A55F-CFA7-4BC0-BCE2-256EE65AC0E4> ; et Banque mondiale-KNOMAD (2022), *Remittances* (base de données), [www.knomad.org/data/remittances](http://www.knomad.org/data/remittances).

StatLink <https://stat.link/dnj1y9>

Graphique 4.2. Investissements directs étrangers en faveur de nouveaux projets en Afrique centrale, par secteur d'activité, pays d'origine et de destination, 2017-22



Note : La base de données *fDi Markets* est utilisée uniquement à des fins d'analyse comparative. Elle ne permet pas de déduire les montants d'investissement réels, car ces données se basent sur les annonces initiales de projets d'investissement, dont une partie ne se concrétise pas. TIC = technologies de l'information et de la communication. BDI = Burundi.

Source : Calculs des auteurs basés sur *fDi Intelligence* (2022), *fDi Markets* (base de données), [www.fdiintelligence.com/fdi-markets](http://www.fdiintelligence.com/fdi-markets).

StatLink <https://stat.link/uwd90q>

## L'Afrique centrale bénéficie de moins d'investissements durables que les autres régions africaines, malgré son potentiel unique

### Les flux financiers doivent être stimulés pour assurer le développement durable en Afrique centrale

L'investissement a peu contribué à la croissance de l'Afrique centrale depuis les années 2010. La forte croissance démographique de la région peut en partie expliquer la forte croissance tirée par la consommation sur les périodes 2011-13 et 2014-16 (Graphique 4.1). Entre 2015 et 2016, la chute des prix du pétrole a reconfiguré l'équilibre entre ces différentes composantes de la croissance. La balance commerciale a contribué négativement à la croissance au cours de l'année 2015 où la valeur des exportations de pétrole de l'Afrique centrale a soudainement chuté, puis a contribué positivement lorsque ces exportations ont lentement rebondi. Une baisse de 32 % des investissements publics et de 14 % des investissements privés (la plus importante du continent) a également suivi le choc des prix de 2015, sans rattrapage jusqu'en 2019, entraînant une contribution négative de la formation brute de capital fixe (FBCF) à la croissance du PIB sur la période 2017-19.

La décroissance du secteur extractif due à la baisse des prix du pétrole a été un facteur déterminant de la réduction des investissements dans la région. Le total des entrées de capitaux (les entrées d'investissements directs étrangers, d'investissements de portefeuille et d'autres types d'investissement, Graphique 4.1) était en moyenne de 7.5 milliards USD entre 2011 et 2015, mais de seulement 3.8 milliards USD en moyenne entre 2016 et 2020. Toutefois, les économies d'Afrique centrale restent fortement dépendantes des industries extractives, principalement la production pétrolière, dont la chute des prix en 2015 a été suivie non seulement d'une baisse de la croissance du PIB, mais aussi d'un recul des investissements en faveur de nouveaux projets de 59 % entre 2011-15 et 2016-21.

La pandémie de COVID-19 a fragilisé les finances publiques dans la plupart des pays d'Afrique centrale. Avant la pandémie, la mobilisation des recettes publiques restait relativement faible suite au choc de 2015 (ayant entraîné une baisse d'environ 30 %). Selon l'analyse de viabilité de la dette du FMI et de la Banque mondiale de février 2023, la plupart des pays d'Afrique centrale étaient ou en situation de surendettement (République du Congo et Sao Tomé-et-Principe), ou bien en situation de risque élevé de surendettement (Burundi, Cameroun, République centrafricaine et Tchad) (FMI/Banque mondiale, 2023). En 2020, les pays de la région ont notamment fait face à une augmentation de la dette brute des administrations publiques de 5.5 points de pourcentage du PIB (de 39.9 % à 45.3 %) en moyenne suite à la pandémie de COVID-19. En 2022, la majorité des pays d'Afrique centrale continuaient à se classer parmi les États aux contextes « fragiles », à l'exception du Gabon et de Sao Tomé-et-Principe (OCDE, 2022b). Selon le FMI, les recettes totales des pays d'Afrique centrale devraient toutefois augmenter de 41 % en 2023 par rapport à leur niveau de 2019, ce qui pourrait contribuer à améliorer la situation.

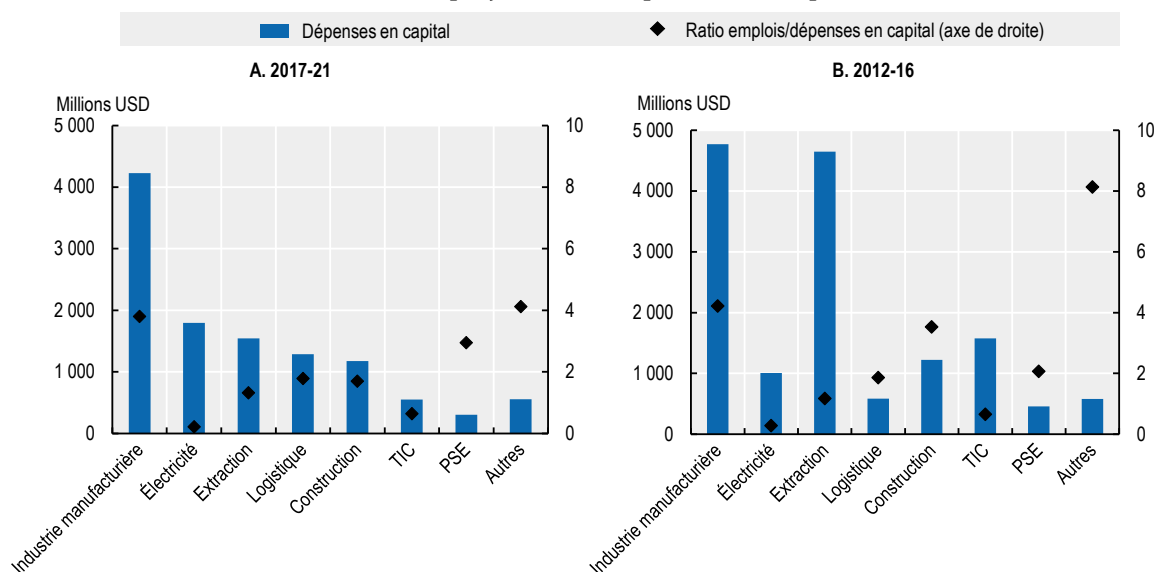
La hausse du prix du pétrole a des répercussions contrastées sur les économies de la région. Les prix du pétrole ont atteint un niveau inégalé depuis dix ans en juillet 2022, entraînant une augmentation de la valeur des exportations de pétrole équivalente à 6 points de pourcentage du PIB de l'Afrique centrale. Le maintien des prix du pétrole à un niveau élevé attendu au cours des prochaines années pourrait conduire à un rebond des investissements en Afrique à court et moyen terme (Banque mondiale, 2022b). Ce réinvestissement dans les combustibles fossiles aurait toutefois des conséquences négatives sur l'environnement et freinerait le développement durable de la région. En outre, les répercussions de cette hausse des prix sont contrastées. Elles sont en effet positives dans la majorité des pays d'Afrique centrale exportateurs nets de pétrole (Cameroun, Tchad, Guinée équatoriale, Gabon et République du Congo), mais négatives sur les économies des quatre autres pays.

**L'Afrique centrale reste vulnérable à de multiples risques, au-delà des prix du pétrole.** Les conflits internationaux récents affectent notamment les chaînes d'approvisionnement alimentaires dans la région. Par exemple, le Burundi, la République du Congo et la République démocratique du Congo (RD Congo) reçoivent la majorité de leurs importations de blé de Russie et d'Ukraine (CNUCED, 2022). Le changement climatique accroît également l'instabilité et exacerbe les conflits dans une région où le développement est déjà entravé par des conditions fragiles (National Intelligence Council, 2021).

### L'investissement est insuffisamment alloué à des activités durables

Les investissements en faveur de nouveaux projets se sont détournés des industries extractives au profit de l'industrie manufacturière, de l'électricité et de la logistique, mais les montants globaux ont fortement diminué. La valeur totale des IDE en faveur de nouveaux projets vers l'Afrique centrale a chuté de 23 % entre 2012-16 et 2017-22, principalement en raison d'une baisse de 67 % des flux dans le secteur extractif (Graphique 4.3). Une grande partie de cette baisse était antérieure à la crise du COVID-19 : le total des flux liés aux IDE en faveur de nouveaux projets vers l'Afrique centrale était 40 % plus élevé en 2020 et 2021 qu'il ne l'était en 2017-18. La création d'emplois liés aux investissements a également reculé, passant de 2.6 emplois à 2.3 emplois par million USD investis. Même dans l'industrie manufacturière, le ratio d'emplois est passé de 4.2 emplois à 3.8 emplois par million USD investis.

Graphique 4.3. Intensité en emplois des flux d'investissements dans de nouveaux projets en Afrique centrale, par activité

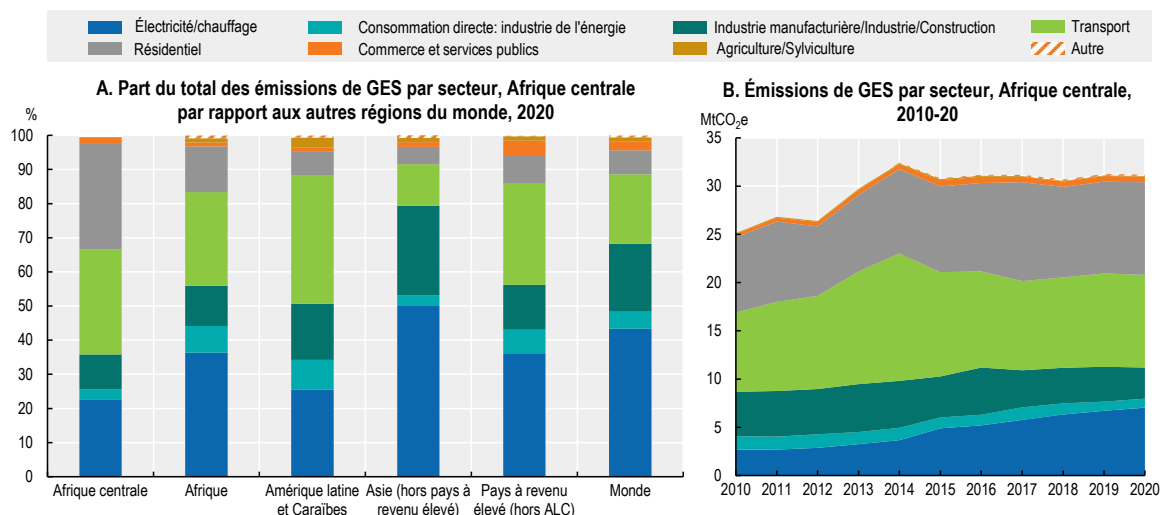


Note : TIC = Technologies de l'information et de la communication, PSE = Prestation de services aux entreprises.

Source : Calculs des auteurs basés sur fDi Intelligence (2022), fDi Markets (base de données), [www.fdiintelligence.com/fdi-markets](http://www.fdiintelligence.com/fdi-markets). StatLink <https://stat.link/sfgmqe>

**L'Afrique centrale dispose des économies les moins intensives en carbone d'Afrique.** En 2020, les pays d'Afrique centrale ont produit 31 millions de tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone (MtCO<sub>2</sub>e), soit seulement 2.5 % des émissions produites par l'Afrique et 0.1 % des émissions mondiales. Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la région proviennent davantage de sources résidentielles que de la production d'électricité par rapport au reste de l'Afrique et du monde. Cependant, depuis 2000, les émissions de GES issues de la production d'électricité augmentent, et ce, malgré une diminution des émissions totales de la région depuis 2014 (Graphique 4.4).

Graphique 4.4. Émissions de GES par secteur en Afrique centrale

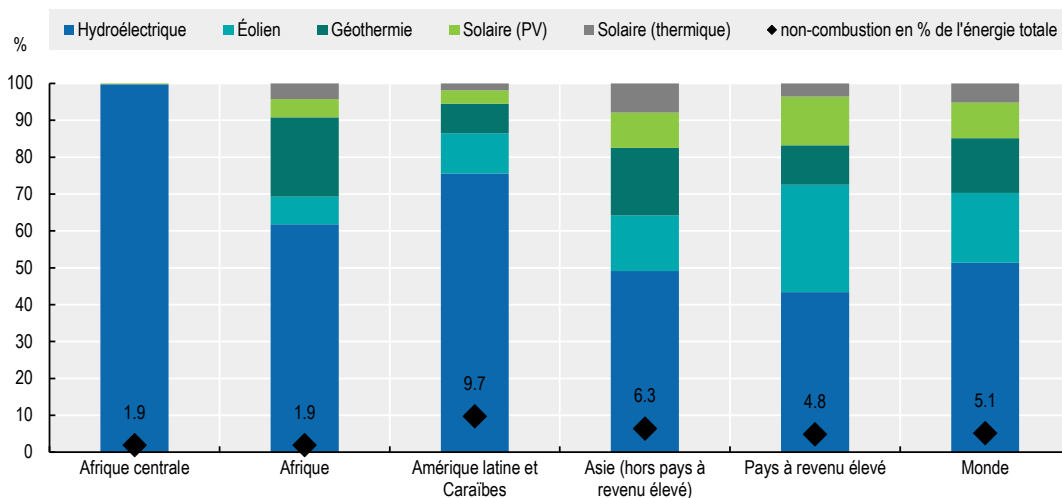


Source : AIE (2021), GHG Emissions from fuel combustion (summary) (base de données), <http://dotstat.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=GHG#>.

StatLink <https://stat.link/espvy7>

L'Afrique centrale dépend moins des combustibles fossiles pour la production d'électricité que les autres régions africaines. Environ 78 % de la production d'électricité provient de l'énergie hydroélectrique, le reste dépend de combustibles fossiles. Toutefois, l'Afrique centrale ne produit que 3 % de l'électricité continentale, laissant 72 % de sa population, soit 118 millions d'habitants, sans accès à l'électricité en 2020. De plus, l'électricité renouvelable ne répond qu'à une faible partie des besoins en énergie (chauffage, cuisson, mobilité) de la région (Graphique 4.5).

Graphique 4.5. Production sans combustion d'électricité et de chaleur en Afrique centrale et dans le monde, 2020



Note : Les sources d'énergie sans combustion comprennent les sources d'énergie déclarées comme renouvelables par l'AIE, mais excluent les sources d'énergie reposant sur la combustion de combustibles tels que les biocarburants, et les déchets. L'AIE ne considère pas l'énergie nucléaire comme une énergie renouvelable.

Source : AIE (2021), GHG Emissions from fuel combustion (summary) (base de données), <http://dotstat.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=GHG#>.

StatLink <https://stat.link/o3andq>

Les investissements dans les services sociaux et infrastructures restent également limités en Afrique centrale. Les dépenses publiques et privées dans la santé et l'éducation en Afrique centrale s'élevaient respectivement à 3.7 % et 2.3 % du PIB en 2019, soit moins que dans les autres régions du continent, à l'exception de l'Afrique de l'Ouest. Les pays riches en pétrole, tels que la République du Congo, la Guinée équatoriale, le Gabon et la RD Congo, affichent les plus faibles niveaux de dépenses dans la santé et l'éducation en pourcentage du PIB. Toutefois, l'aide publique au développement (APD) allouée aux infrastructures et services sociaux en 2020 représentait 1.6 % du PIB de l'Afrique centrale, une proportion bien plus élevée que dans les autres régions africaines, mais insuffisante pour répondre aux besoins et compenser le manque d'investissements publics dans ces domaines.

### L'intégration régionale rendra la région plus attractive aux investissements durables

L'intégration régionale demeure faible en Afrique centrale, ce qui limite le potentiel de développement de l'investissement intrarégional. L'intégration régionale de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) demeure inférieure à celle des autres communautés économiques régionales, avec quelques disparités selon les pays (Tableau 4.1).

Tableau 4.1. Les indices d'intégration régionale en Afrique centrale en 2019

Pays	Intégration commerciale	Intégration des infrastructures	Intégration productive	Libre circulation des personnes	Intégration macroéconomique	Moyenne
Burundi	0.12	0.25	0.08	0.06	0.49	0.2
Cameroun	0.38	0.79	0.87	0.16	0.81	0.6
République du Congo	0.9	0.43	0.43	0.54	0.77	0.61
Gabon	0.5	0.83	0.39	0.54	0.79	0.61
Guinée équatoriale	0.37	0.37	0.32	0.38	0.80	0.44
République centrafricaine	0.31	0.15	0.17	0.63	0.75	0.40
RD Congo	0.08	0.11	0.27	0.47	0.60	0.30
Sao Tomé-et-Principe	0.31	0.15	0.17	0.63	0.75	0.40
Tchad	0.41	0.18	0.54	0.78	0.00	0.38
<b>CEEAC</b>	<b>0.37</b>	<b>0.36</b>	<b>0.36</b>	<b>0.51</b>	<b>0.61</b>	<b>0.44</b>

Note : L'Indice de l'intégration régionale en Afrique (IIRA) mesure à quel point les pays africains honorent les engagements qu'ils ont pris dans le cadre d'initiatives d'intégration panafricaines, telles que l'Agenda 2063 ou le Traité d'Abuja. L'IIRA porte sur les cinq dimensions d'intégration régionale suivantes : commerciale, productive, macroéconomique, des infrastructures, et la libre circulation des personnes. L'indice s'étend sur une échelle minimum-maximum de 0 à 1.

Source : Adapté de CUA/BAD/CEA (2019), *Indice de l'intégration régionale en Afrique – édition 2019*, [www.integrate-africa.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/ARII-FR-Report2019-FIN-R15\\_11jun20.pdf](http://www.integrate-africa.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/ARII-FR-Report2019-FIN-R15_11jun20.pdf).

La majorité des investissements en faveur de nouveaux projets à destination de l'Afrique centrale proviennent de pays à revenu élevé. Entre 2017 et 2021, les principales sources d'investissement étrangers dans de nouveaux projets (par ordre décroissant) étaient la République populaire de Chine (ci-après « Chine »), la France, Singapour, les Pays-Bas et l'Allemagne. Seulement un dixième des flux d'investissements entrants provenaient d'autres pays africains. Les investissements sortants de la région sont 50 fois inférieurs aux investissements entrants. L'Afrique centrale émettait 0.06 % des investissements sortants en faveur de nouveaux projets à destination du continent entre 2017 et 2021, avec le Cameroun à l'origine de plus de la moitié de ces flux (Graphique 4.6). En effet, la région dispose de moins de sociétés multinationales régionales investissant dans les autres pays d'Afrique centrale que les autres régions africaines.



Graphique 4.6. Investissements directs étrangers en faveur de nouveaux projets en provenance d'Afrique centrale, par région de destination, 2017-21, en millions USD



Note : « Autres pays » inclut la République du Congo (7 millions USD) et la Guinée équatoriale (1 million USD). « Pays à revenu élevé » désigne les pays dits « à revenu élevé » dans la classification de la Banque mondiale des pays par groupes de revenu, hors Amérique latine et Caraïbes (ALC).

Source : Calculs des auteurs basés sur fDi Intelligence (2022), fDi Markets (base de données), [www.fdiintelligence.com/fdi-markets](http://www.fdiintelligence.com/fdi-markets).

StatLink  <https://stat.link/s8jakf>

## La monétisation des écosystèmes naturels attirera plus d'investissements durables en Afrique centrale

Pour mobiliser des financements, les décideurs politiques doivent comprendre le potentiel économique des écosystèmes naturels. C'est notamment le cas en Afrique centrale, où est situé l'un des plus grands écosystèmes intacts au monde, d'une immense valeur pour la biosphère terrestre comme pour l'économie mondiale. Pourtant, bien que la préservation de ces écosystèmes demande d'importants investissements, les investissements durables restent inférieurs en Afrique centrale au reste du continent. La monétisation des écosystèmes permettrait ainsi de mobiliser les financements nécessaires à leur protection, tout en assurant le développement économique des pays de la région – notamment en facilitant la transformation productive, la numérisation ou la participation aux chaînes de valeur mondiales.

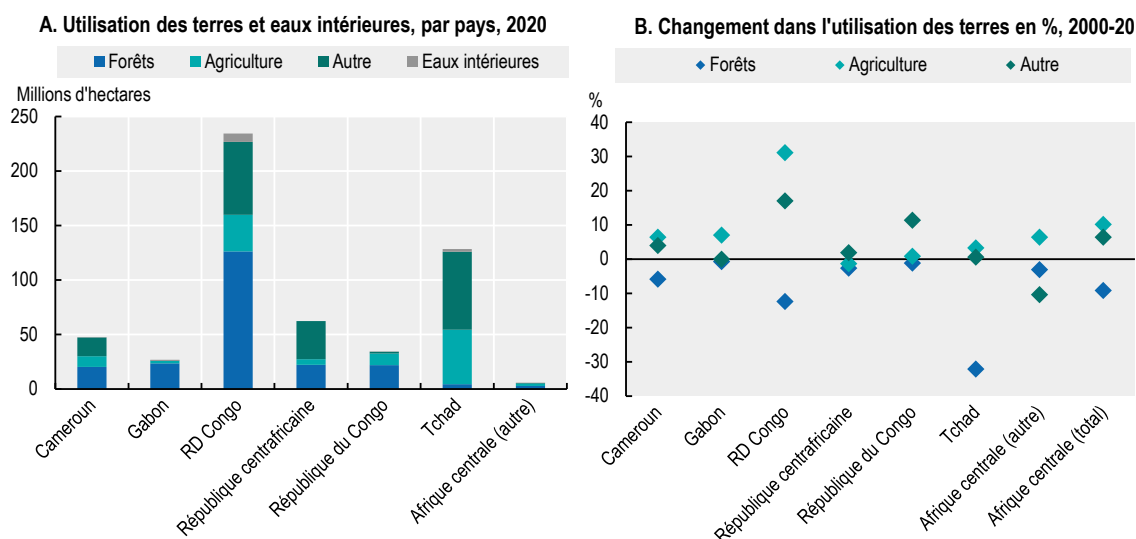
### La valorisation des écosystèmes naturels d'Afrique centrale souffre de la concurrence plus lucrative d'activités destructrices de l'environnement

La monétisation des écosystèmes naturels en Afrique centrale permet d'accroître leur contribution au développement économique durable. L'attribution de valeurs monétaires à la nature et à l'environnement (parfois appelées dans la littérature française « monétarisation » – voir par exemple Bouscasse et al. [2011]) – peut justifier leur protection

et permettre la mobilisation de ressources supplémentaires. Si les écosystèmes naturels d'Afrique centrale ne génèrent pas de retour financier pour les investisseurs, ceux-ci seront tentés de se tourner vers des activités susceptibles de générer des rendements plus élevés, comme l'agriculture ou le logement. Les forêts tropicales et les rivières d'Afrique centrale sont reconnues comme ayant une valeur écologique et économique d'importance mondiale. Pourtant elles peinent à attirer des investissements significatifs, et la déforestation ne ralentit pas.

Les écosystèmes naturels d'Afrique centrale perdent du terrain car d'autres formes d'utilisation des terres ont une valeur commerciale plus élevée. Selon la FAO (2021a), en 2020, les forêts d'Afrique centrale couvraient 221 millions d'hectares (ha), soit 41 % de la superficie terrestre de la région, et représentaient 35 % des terres forestières d'Afrique (Graphique 4.7). Ce chiffre est toutefois en recul de 9 % par rapport à 2000, et les terres agricoles et urbaines ont augmenté de 10 % et 131 %, respectivement. Ce déclin s'est produit malgré le doublement des aires protégées dans les pays de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC)<sup>1</sup> depuis le début des années 2000 (Doumenge et al., 2021). Le taux de dégradation des forêts a notamment augmenté depuis 2017, sous l'impulsion de l'agriculture, de la construction d'infrastructures et de la croissance démographique. La population de l'Afrique centrale a notamment augmenté de 87 % entre 2000 et 2020, et devrait augmenter de 119 % entre 2020 et 2050, selon les projections de l'ONU (2022a).

Graphique 4.7. Utilisation des terres et des eaux intérieures en Afrique centrale



Source : FAO (2021a), *Données de l'alimentation et de l'agriculture* (FAOStat) (base de données), [www.fao.org/faostat/fr/#home](https://www.fao.org/faostat/fr/#home). StatLink <https://stat.link/4bmxlf>

### L'Afrique centrale possède des atouts majeurs pour monétiser ses écosystèmes naturels

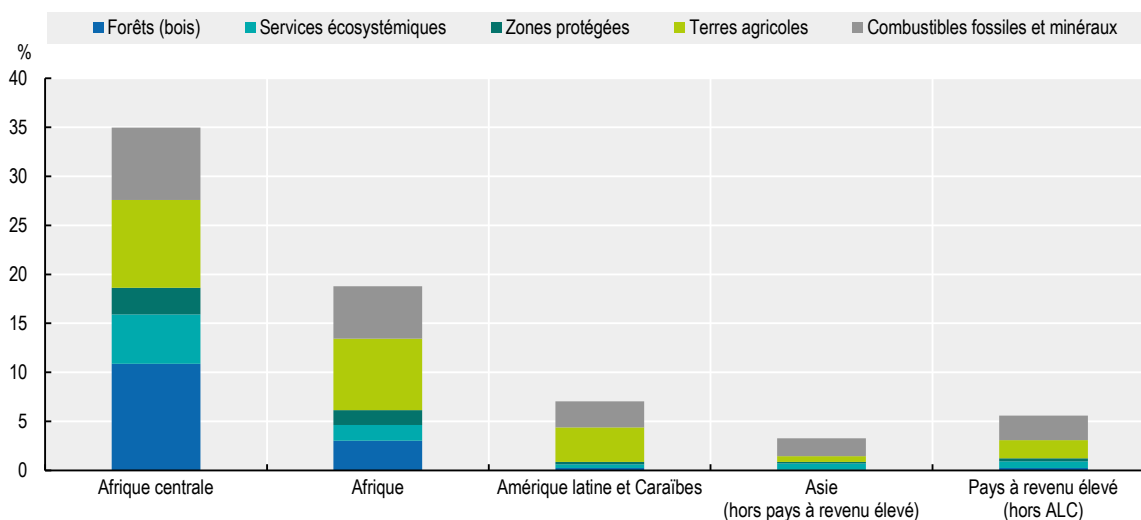
Plus que dans toute autre région d'Afrique ou du monde, les forêts stockent une importante partie de la richesse de l'Afrique centrale. Selon une estimation de la Banque mondiale (2021) visant à calculer la valeur totale du capital humain, du capital physique et du capital naturel dans les économies mondiales :

- Le capital stocké dans les écosystèmes naturels d'Afrique centrale était de 394 milliards USD en 2018, soit 26.6 % du PIB de la région. Ce chiffre dépasse les 383 milliards USD de valeur attribués à la pêche, à l'agriculture, aux combustibles fossiles et aux minéraux combinés dans la région.

- Les forêts, aires protégées et services écosystémiques d'Afrique centrale représentent 19 % de la richesse totale de la région, contre 6 % pour l'Afrique dans son ensemble et environ 1 % pour les autres régions du monde (Graphique 4.8).
- La richesse attribuée aux écosystèmes naturels d'Afrique centrale en 2018 provient à 58 % de la production future de bois, à 27 % des services écosystémiques (loisirs ; chasse et pêche ; produits forestiers non ligneux ; protection des bassins versants – voir Encadré 4.1) et à 15 % des ressources naturelles protégées.

Ces estimations ne tiennent toutefois pas compte de la valeur des écosystèmes naturels d'Afrique centrale dans la séquestration du carbone atmosphérique. De plus, elles dépendent de facteurs socio-économiques : des revenus plus élevés et des populations plus importantes proches des forêts augmentent la valeur des services écosystémiques.

Graphique 4.8. Répartition du capital naturel en pourcentage de la richesse nationale (hors actifs extérieurs), 2018



Note : Les pays pour lesquels une comptabilité complète de la richesse nationale n'était pas disponible ont été exclus du calcul. Cela comprend onze pays africains, dont la Guinée équatoriale, en Afrique centrale. « Revenu élevé (hors ALC) » comprend les pays classés par la Banque mondiale dans la catégorie des pays à revenu élevé selon le revenu national brut (RNB) pour l'année 2022 sans compter les pays de l'Amérique latine et Caraïbes (ALC).

Source : Banque mondiale (2021), *The Changing Wealth of Nations 2021: Managing Assets for the Future*, <http://hdl.handle.net/10986/36400>.

StatLink  <https://stat.link/ao0ckl>

**Les forêts d'Afrique centrale sont particulièrement précieuses en tant que réservoirs de carbone.** Bien que l'Afrique centrale n'abrite que 35 % de la superficie forestière de l'Afrique, elle contient 62 % du stock de carbone dans la biomasse du continent, soit 11 % des stocks mondiaux (Graphique 4.9). Ces chiffres ne tiennent pas compte du potentiel de stockage de carbone dans la couche arable du sol des forêts, qui ajouterait environ 41 % de stocks de carbone supplémentaires dans les forêts de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale (FAO, 2021b). Les tourbières du bassin central du Congo représentent un stock supplémentaire de 30 Gt de carbone (Brown, 2017).

### Encadré 4.1. Les services écosystémiques : concept et méthode d'évaluation économique

Les services écosystémiques font référence aux bénéfices tirés des écosystèmes naturels. Ceux-ci peuvent inclure des bénéfices tangibles, tels que l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau, et des bénéfices intangibles, tels que leur valeur esthétique pouvant inspirer l'art. La Classification internationale commune des services écosystémiques (CICES) liste trois catégories principales de services écosystémiques (Tableau 4.2).

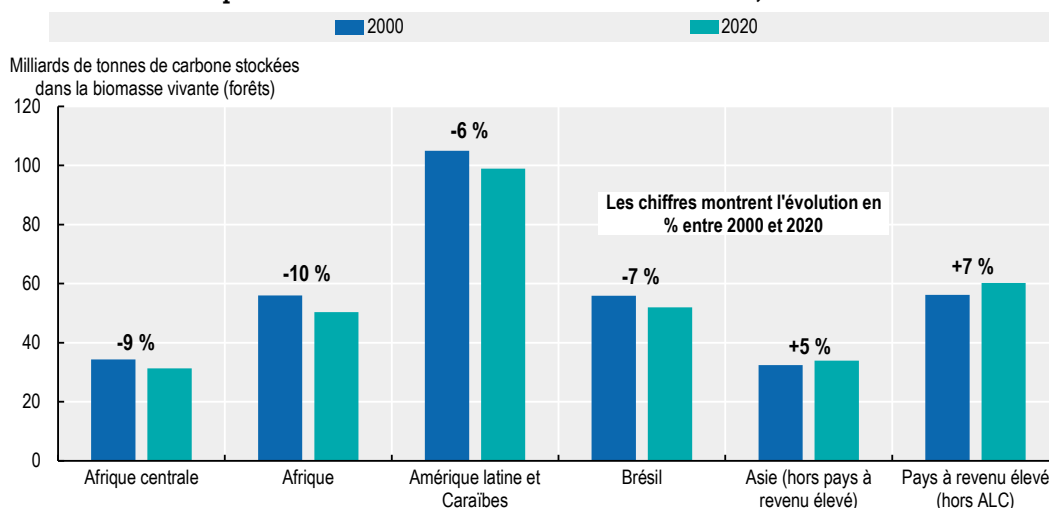
Tableau 4.2. Services écosystémiques listés dans la Classification internationale commune des services écosystémiques (CICES)

Catégories de services écosystémiques	Biens et services écosystémiques
Services d'approvisionnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Alimentation</li> <li>• Eau douce</li> <li>• Combustibles</li> <li>• Fibres</li> <li>• Produits biochimiques et pharmaceutiques</li> <li>• Ressources génétiques</li> <li>• Ressources ornementales</li> </ul>
Services de régulation et de maintenance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir la composition gazeuse de l'atmosphère</li> <li>• Réguler le climat local et global</li> <li>• Contrôler l'érosion</li> <li>• Réguler le débit de l'eau</li> <li>• Purifier l'eau et décomposer les déchets</li> <li>• Réguler les maladies</li> <li>• Contrôler les ravageurs et les maladies des cultures / du bétail</li> <li>• Polliniser les plantes</li> <li>• Offrir une protection contre les tempêtes</li> <li>• Recycler les nutriments</li> <li>• Maintenir la production primaire</li> <li>• Production d'oxygène grâce à la photosynthèse</li> </ul>
Services culturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expériences spirituelles et religieuses</li> <li>• Éducation et culture</li> <li>• Valeur esthétique</li> <li>• Loisir</li> <li>• Tourisme</li> </ul>

Source : Compilation des auteurs basée sur Dasgupta (2021), *The Economics of Biodiversity: the Dasgupta Review*, [https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment\\_data/file/962785/The\\_Economics\\_of\\_Biodiversity\\_The\\_Dasgupta\\_Review\\_Full\\_Report.pdf](https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/962785/The_Economics_of_Biodiversity_The_Dasgupta_Review_Full_Report.pdf).

L'évaluation économique des services écosystémiques permet de quantifier ces bénéfices en unité monétaire. Par exemple, la contribution économique des écosystèmes peut être évaluée sur la base des coûts qu'engendrerait la construction d'infrastructures de remplacement suite à leur perte. Cette approche ne représente toutefois qu'une des nombreuses méthodes d'évaluation existantes (ONU, 2005). Selon Dasgupta (2021), de plus en plus de pays incorporent des estimations du capital naturel et des services écosystémiques dans leurs évaluations économiques. Ces évaluations peuvent contribuer à la mise en place de systèmes de « paiements pour services écosystémiques » reposant sur l'attribution de rémunérations en contrepartie de la préservation de l'environnement.

Graphique 4.9. Les deux plus grands puits de carbone au monde, en Afrique centrale et dans la forêt amazonienne, sont en déclin



Note : « Revenu élevé (hors ALC) » comprend les pays classés par la Banque mondiale dans la catégorie des pays à revenu élevé selon le revenu national brut (RNB) pour l'année 2022 sans compter les pays de l'Amérique latine et Caraïbes (ALC).

Source : FAO (2021a), *Données de l'alimentation et de l'agriculture (FAOStat)* (base de données), [www.fao.org/faostat/fr/#home](http://www.fao.org/faostat/fr/#home).

StatLink  <https://stat.link/x91hlt>

Les forêts d'Afrique centrale restées intactes ont maintenu une importante capacité de stockage du carbone (Hubau et al., 2020). En effet, la capacité d'absorption de carbone atmosphérique des forêts amazoniennes non dégradées est en déclin depuis les années 1990 en raison de l'augmentation de la mortalité des arbres, attribuée aux changements climatiques (Brienen et al., 2015).

La valeur du carbone actuellement séquestré en Afrique centrale dépasserait 344 000 milliards USD. Cependant, les modes de calcul de cette valeur changent radicalement selon les scénarios climatiques envisagés.

- Le coût social du carbone, autrement dit le coût projeté pour la société du rejet d'une quantité supplémentaire de dioxyde de carbone dans l'atmosphère, pourrait atteindre 307 dollars par tonne de dioxyde de carbone (tCO<sub>2</sub>) (Kikstra et al., 2021). Rejeter dans l'atmosphère les 31.3 milliards de tonnes de carbone séquestrées dans les forêts d'Afrique centrale créerait des dommages mondiaux équivalents à 35 200 milliards USD<sup>2</sup>.
- Si les dommages économiques du carbone libéré sont supposés persister, le coût social du carbone peut dépasser 3 000 USD par tonne, soit 344 000 milliards USD pour le carbone séquestré en Afrique centrale.

Bien que les coûts de la pollution par le carbone sont théoriquement extrêmement élevés, les prix du carbone déterminés par les marchés varient et peuvent être largement inférieurs. La Banque mondiale (2022c) recense 67 prix du carbone à travers le monde, avec une moyenne de 30 USD par tonne d'équivalent CO<sub>2</sub> (tCO<sub>2</sub>e), mais variant de 0.08 USD tCO<sub>2</sub>e à 137 USD tCO<sub>2</sub>e. Le Gabon prévoit de vendre 90 millions de tonnes de crédits carbone pour un prix allant de 25 USD à 35 USD par tonne de CO<sub>2</sub> séquestrée (Njoroge, 2022). À ce prix, le stock total de forêts d'Afrique centrale est évalué entre 2 870 et 4 000 milliards USD, tandis que la réduction nette annuelle du stock forestier d'Afrique centrale vaut entre 17 milliards USD et 24 milliards USD par an.

En contrepartie de la valeur monétaire associée aux écosystèmes d'Afrique centrale en tant que puits de carbone, la préservation de leur biodiversité représente une préoccupation mondiale. Le Fonds mondial pour la nature (WWF) estime que l'inaction face à la destruction de la biodiversité coûtera 479 milliards USD par an au niveau mondial, soit 10 000 milliards USD d'ici à 2050 (Roxburgh et al., 2020). La préservation de la forêt amazonienne coûte entre 1.7 et 2.8 milliards USD par an. À ce tarif, le bassin du Congo, qui équivaut à environ 30 % de la superficie des forêts amazoniennes, serait estimé entre 500 et 800 millions USD par an. L'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI) estime la préservation des forêts gabonaises à 150 millions USD.

### De multiples mécanismes financiers permettent de monétiser les écosystèmes naturels

#### Les financements publics

Environ 68 % des financements climatiques mondiaux proviennent des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux (CPI, 2022). La majorité financent la réduction des émissions de GES dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) à travers des fonds tels que le Fonds vert pour le climat (GCF), le Fonds pour l'Amazonie, le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCBF) ou encore la CAFI (Watson et Schalatek, 2020). Les pays bénéficiaires développent une stratégie nationale REDD+ proposant des initiatives mesurées, notifiées et vérifiées, et perçoivent des financements indexés sur les résultats qu'ils obtiennent. Toutefois, très peu de projets pilotes REDD+ ont perçu ces paiements (Nouvelles des forêts, 2020). Le Gabon fait figure d'exception avec le versement en 2021 de 17 millions USD pour ses efforts de réduction de la déforestation sur la période 2016-17 (ONU, 2021). Lors de la COP 26, un financement collectif d'au moins 1.5 milliard USD entre 2021 et 2025 a été annoncé pour soutenir ses efforts de protection et de maintien des forêts et des tourbières du bassin du Congo.

Les gouvernements d'Afrique centrale commencent à allouer une partie des revenus issus d'activités nuisibles à l'environnement vers des financements durables. Au Gabon par exemple, le FGIS est financé à 10 % par la réallocation des recettes pétrolières ; il gère environ 2 milliards USD d'actifs et vise à atteindre une décarbonisation nette nulle à l'horizon 2050 (Encadré 4.2). En Guinée équatoriale, le gouvernement attribue également 0.5 % de ses revenus pétroliers au Fonds de réserve pour les générations futures (Yonga, 2014). D'autres pays, tels que le Cameroun, la Guinée équatoriale et le Tchad, ont également introduit des taxes environnementales destinées à mobiliser des ressources supplémentaires tout en décourageant les comportements polluants. Toutefois les recettes mobilisées ne dépassaient pas 0.5 % de leur PIB en 2020 (OCDE/ATAF/CUA, 2022).

#### Encadré 4.2. Les forêts du Gabon dans le Fonds gabonais d'investissements stratégiques (FGIS)

Créé en 2019, le FGIS a un engagement écologique et économique. Il intervient dans trois secteurs stratégiques : le financement des infrastructures, l'accompagnement des petites et moyennes entreprises (PME) et le soutien aux secteurs sociaux. Sa démarche est guidée par trois principes fondamentaux : la durabilité de l'impact, l'innovation et l'atténuation des risques pour ses parties prenantes. Le FGIS est le premier fonds souverain africain à rejoindre la Net-Zero Asset Owner Alliance créée par les Nations Unies. Il a également adhéré à la Coalition One Planet des fonds souverains (OPSWF), au Réseau international des fonds souverains (IFSWF) et au Forum des investisseurs souverains africains (ASIF). Avec ces engagements écologiques, et plus de 2 milliards USD d'actifs sous gestion, le FGIS a pour ambition d'atteindre des émissions nettes de gaz à effet de serre nulles sur son portefeuille d'ici 2050, de fixer des objectifs intermédiaires tous les cinq ans et de présenter un rapport de suivi annuel.

#### Encadré 4.2. Les forêts du Gabon dans le Fonds gabonais d'investissements stratégiques (FGIS) (suite)

Les forêts du Gabon jouent un rôle central dans ses objectifs écologiques mais servent aussi de sources de financement durable. La forêt couvre plus de 88 % du territoire gabonais, soit le plus large couvert forestier d'Afrique centrale. Malgré le déclin général du couvert forestier d'Afrique centrale, le Gabon est le seul pays de la région à démontrer que ses forêts absorbent davantage de carbone qu'elles n'en émettent. Les forêts gabonaises sont ainsi un puits net de carbone absorbant plus de 100 millions tCO<sub>2</sub>/an, selon son niveau d'émissions de référence pour les forêts (NERF) déposé auprès de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (Eba'a Atyi et al., 2022). Vu l'importance écologique, le premier des trois objectifs stratégiques du « Plan vert » est de gérer durablement la forêt gabonaise et de positionner le Gabon comme un leader mondial du bois tropical certifié. Le second consiste à valoriser le potentiel agricole et garantir la sécurité alimentaire, tandis que le troisième vise à promouvoir une exploitation et une valorisation durables des ressources halieutiques.

#### Les obligations vertes

Des mécanismes innovants, tels que les obligations vertes, commencent à être introduits pour financer des projets de développement. Le marché des obligations vertes demeure limité en Afrique (Tableau 4.3), mais il attire l'attention des décideurs politiques d'Afrique centrale. Entre 2014 et 2022, l'émission de 25 obligations vertes dans 9 pays africains a permis de mobiliser 4.5 milliards USD, soit 0.2 % du marché mondial (Climate Bonds Initiative, 2022). Le Gabon prévoit l'émission d'une obligation verte souveraine à travers le FGIS d'une valeur comprise entre 100 et 200 millions USD pour financer la construction de centrales hydroélectriques (Afrimag, 2022). À l'échelle régionale, la Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (COSUMAF) a également exprimé sa volonté d'introduire des obligations vertes, sociales et durables à la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMC) dans les prochaines années. Apprendre des expériences d'autres pays ayant émis des obligations vertes, en Afrique comme le Maroc ou l'Égypte (Chapitre 6), ou en Amérique latine tels qu'en Colombie ou en Uruguay (OCDE et al., 2022), permettrait de déployer ces outils plus efficacement.

Tableau 4.3. Total des obligations vertes par région, en cumul, par ordre décroissant de valeur, 2014-22

Région	Marchés des obligations vertes	Nombre d'émetteurs	Nombre de transactions	Valeur (en milliards USD)
<b>Afrique</b>	<b>9</b>	<b>23</b>	<b>25</b>	<b>4.5</b>
Amérique du Nord	2	872	5 629	382.2
Amérique latine	14	107	195	32.8
Asie-Pacifique	23	1 224	1 827	458.6
Europe	33	1 151	2 434	867.4
<b>Total</b>	<b>79</b>	<b>3 377</b>	<b>10 110</b>	<b>1 745.5</b>

Source : Climate Bonds Initiative (2022), *Climate Bonds Interactive Data Platform* (base de données), [www.climatebonds.net/market/data/](http://www.climatebonds.net/market/data/).

### Les crédits carbone

**Le large couvert forestier de l'Afrique centrale permet de monétiser les services écosystémiques d'absorption du carbone à travers la mise en place de crédits carbone.** Dans le bassin du Congo, la valeur des services d'élimination du carbone de la forêt est estimée à l'équivalent de 55 milliards USD par an, soit 36 % du PIB des six pays qui abritent la forêt – Cameroun, République centrafricaine, République du Congo, RD Congo, Guinée équatoriale et Gabon (CGDEV, 2022). En RD Congo par exemple, le puits de carbone agroforestier Ibi Batéké (PCIAB) permet de concilier une exploitation durable des forêts et une rémunération de 184 000 USD liée à l'absorption de carbone, qui est reversée aux coopératives agroforestières locales (Eba'a Atyi, 2022). Le Gabon espère également mobiliser 2 milliards USD grâce à la vente de crédits carbone. Le pays prévoit d'allouer 25 % de ces fonds à la gestion forestière et aux communes rurales, 25 % au FGIS, 25 % au service de la dette du Gabon, et 25 % au budget national pour l'éducation, la santé et la résilience climatique (Ngounou, 2022).

### La gestion durable des ressources dans les secteurs agricoles, forestiers et miniers

**Une gestion durable des ressources naturelles peut favoriser l'intégration aux chaînes de valeurs tout en préservant les écosystèmes.** Sur la période 2015-20, les secteurs agricoles (agriculture, sylviculture et pêche) ont contribué en moyenne à 17 % du PIB de la région et le secteur extractif à 31 %. L'adoption de pratiques agricoles régénératives permettrait d'augmenter les rendements de 13 % au moins, tout en réduisant l'érosion des sols de 30 % et en augmentant le carbone dans les sols de 20 % (Africa Regenerative Agriculture Study Group, 2021). Cela permettrait de séquestrer l'équivalent de 4.4 GtCO<sub>2</sub> par an, ainsi que 106 MtCO<sub>2</sub>e supplémentaires en restaurant les terres dégradées par la sylviculture. Par ailleurs, la demande grandissante de métaux rares représente une opportunité pour certains pays de la région, mais nécessite la mise en place de règles de protection sociale et environnementale (CUA/OCDE, 2022).

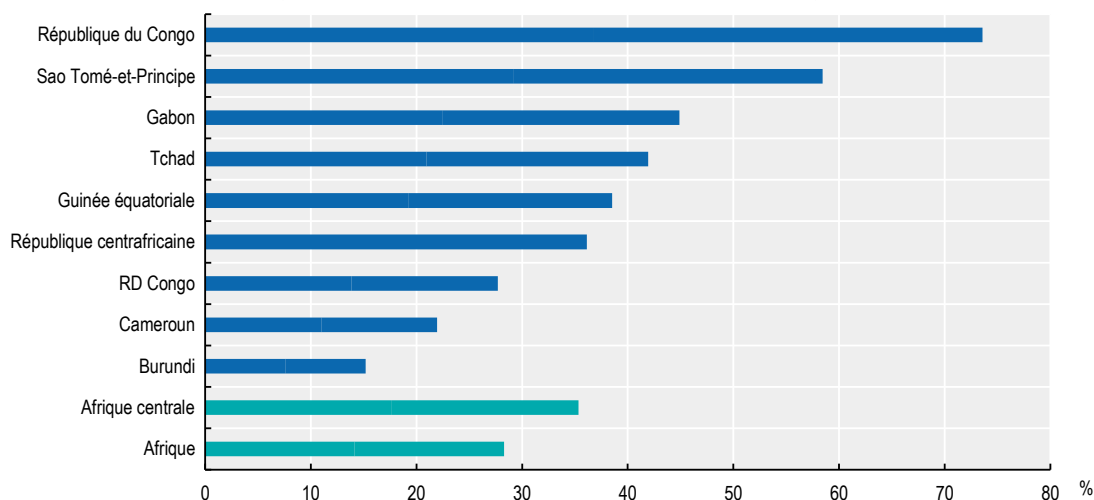
### L'écotourisme

**L'écotourisme peut soutenir les communautés locales et participer à la diversification des activités économiques.** En République du Congo par exemple, les revenus générés par l'écotourisme dans le parc protégé d'Odzala-Kokoua contribuent à l'économie locale sous forme de salaires, de prestations de services et de projets communautaires, notamment la diversification agricole, l'élevage, le développement d'infrastructures et la livraison de matériel médical à des centres de santé (Doumenge et al., 2021).


**Les aires protégées se sont étendues dans la région mais restent sous tension.** Le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les objectifs d'Aichi (CDB, 2010) prévoyaient de protéger au moins 17 % des surfaces terrestres et 10 % des surfaces marines et côtières mondiales à partir de 2020 au moyen des réseaux d'aires protégées bénéficiant d'un statut international. Actuellement en Afrique centrale, 206 aires protégées occupent plus de 950 000 km<sup>2</sup>, soit environ 18 % des terres et 8 % de la surface marine de la région – plus que la moyenne africaine et mondiale d'environ 14 % (Graphique 4.10). Malgré ces efforts, 55 % des aires protégées de la région restent menacées par des permis d'exploitation pétrolières, gazières et minières (Doumenge et al., 2021).



Graphique 4.10. Aires terrestres et marines protégées par pays d'Afrique centrale (en pourcentage de la superficie nationale)



Note : Aires protégées nationales et internationales reconnues par la World Database on Protected Areas (base de données mondiale des aires protégées, WDPA).

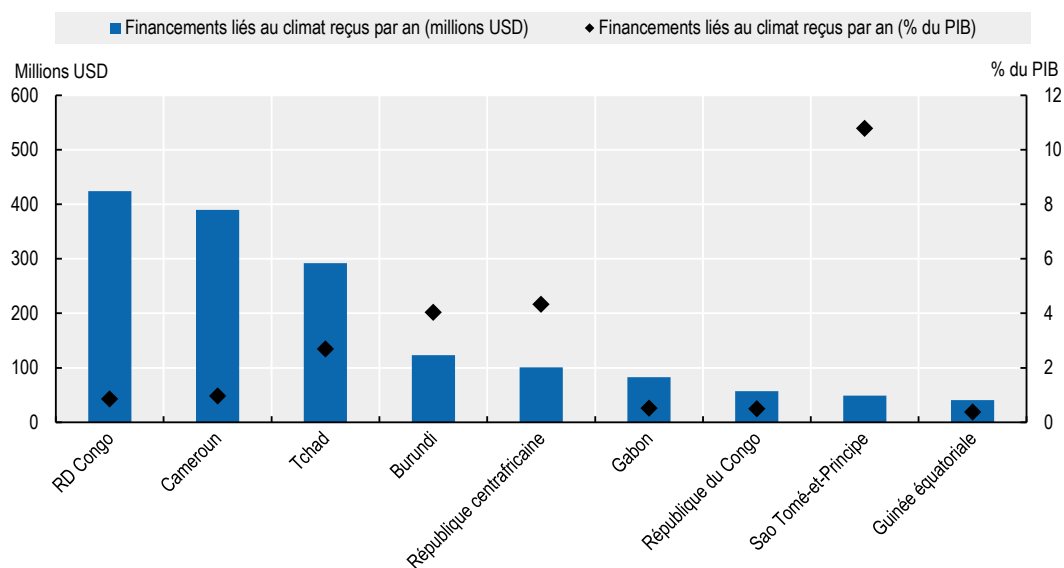
Source : PNUE-WCMC/UICN (2023), Base de données mondiale des aires protégées (base de données), <https://doi.org/10.34892/6fwd-af11>. StatLink  <https://stat.link/shxrgp>

### Les obstacles à la monétisation des écosystèmes naturels

Les pays d'Afrique centrale ne reçoivent qu'une faible proportion des financements climatiques mondiaux. En 2019-20, ils ont perçu 1.5 milliard USD, soit seulement 5.3 % des financements climatiques attribués au continent et 0.2 % des financements climatiques mondiaux. La RD Congo et le Cameroun en ont été les principaux bénéficiaires (Graphique 4.11). Sao Tomé-et-Principe a reçu des financements équivalant à 10 % de son PIB sur la période, mais ne représentant que 48 millions USD, soit environ 3 % des financements reçus par la région. Contrairement aux autres régions, plus de la moitié des financements (54 %) visaient des projets d'adaptation au changement climatique, majoritairement dans les secteurs de l'agriculture, la sylviculture, la pêche et l'utilisation des terres (CPI, 2022).

Les risques liés à la corruption constituent un frein majeur à la monétisation des écosystèmes et aux investissements en faveur du climat en Afrique centrale. L'évaluation des initiatives et mécanismes de monétisation des écosystèmes souligne les problèmes de gouvernance affectant la région. Par exemple, l'évaluation de la mise en place de l'initiative REDD+ au Cameroun révèle l'absence de mécanisme d'examen indépendant pour éviter la falsification des données alimentant les évaluations d'impact environnemental et social nécessaires à la validation de projets REDD+ (TI, 2016). En RD Congo, l'audit national sur les concessions d'exploitation forestière industrielle de l'Inspection générale des finances a révélé l'attribution d'au moins 18 concessions illégales (Ligodi, 2022). Au niveau régional, la CAFI a souligné les bonnes pratiques du fonds en matière de transparence et de lutte contre la corruption, mais une mise en œuvre difficile en raison des multiples acteurs impliqués dans sa gouvernance (TI, 2020).

Graphique 4.11. Financements liés au climat reçus par l'Afrique centrale (moyenne 2019-20)



Source : CPI (2022), *Landscape of Climate Finance in Africa*, [www.climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2022/09/Landscape-of-Climate-Finance-in-Africa.pdf](http://www.climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2022/09/Landscape-of-Climate-Finance-in-Africa.pdf).

StatLink <https://stat.link/wkso0e>

Les contraintes techniques locales et la multiplicité des normes de certification du carbone forestier compliquent la mise en place d'un marché carbone volontaire. Les capacités de mise en œuvre des certifications carbone restent faibles dans la région, ce qui affecte la crédibilité des initiatives telles que REDD+, notamment dans le calcul de scénarios de référence sur lesquels se basent les paiements sur les résultats (Brimont, 2016). En RD Congo par exemple, le projet agroforestier Ntsio regroupant 5 500 ha et 260 fermes agroforestières, n'a pas pu bénéficier des certifications carbone en raison des contraintes techniques auxquelles font face les producteurs locaux pour assurer la gestion de transactions carbone (Eba'a Atyi, 2022). Les différentes normes de certification utilisent diverses méthodes de mesure des résultats et d'évaluation du prix du carbone (Angelsen et al., 2019). Par exemple, les projets d'atténuation certifiés par le Verified Carbon Standard (VCS) obtiennent un prix moyen quatre fois supérieur à celui du Gold Standard (Tableau 4.4).

Tableau 4.4. Standards et certifications du carbone séquestré utilisés dans la rémunération des projets REDD+

Normes	Parts de marché volontaire du carbone	Prix de la tCO <sub>2</sub> e	Exemples de projet REDD+ en Afrique centrale
Verified Carbon Standard (VCS)	81 %	4.8 USD/tCO <sub>2</sub> e	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet Pikounda Nord REDD+ (Congo)</li> <li>Projet Mai N'dombe REDD+ (RD Congo)</li> </ul>
Gold Standard	19 %	12.2 USD/tCO <sub>2</sub> e	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet de reboisement EcoMakala Virunga REDD+ (RD Congo)</li> </ul>
Standards Climat, Communauté & Biodiversité (CCB)	moins de 1 %	5.4 USD/tCO <sub>2</sub> e	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet Jadora-Isangi REDD+ (RD Congo)</li> <li>Projet Mai N'dombe REDD+ (RD Congo)</li> </ul>
Plan Vivo	moins de 1 %	7 USD/tCO <sub>2</sub> e	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet forestier Trinational de la Sangha. (République centrafricaine et Cameroun)</li> </ul>

Note : On distingue en général le *marché carbone volontaire*, qui s'adresse à toutes les entreprises souhaitant compenser leur activités (sans obligation), du *marché du carbone réglementé*, qui rend obligatoire la compensation pour les entreprises les plus polluantes des pays signataires du protocole de Kyoto.

Source : Auteurs, basé sur Tsayem Demaze, Sufo-Kankeu et Sonwa (2020), « Analyse des discours et des promesses de la mise en œuvre de la déforestation évitée en Afrique centrale », [www.cifor.org/publications/pdf\\_files/articles/ASufoKankeu2001.pdf](http://www.cifor.org/publications/pdf_files/articles/ASufoKankeu2001.pdf); et Eba'a Atyi et al. (2022), *Les forêts du bassin du Congo : état des forêts 2021*, [www.cifor.org/publications/pdf\\_files/Books/Etat-des-forets-2021.pdf](http://www.cifor.org/publications/pdf_files/Books/Etat-des-forets-2021.pdf).

**L'impact social des politiques de préservation des écosystèmes est inégalement pris en compte.** L'exploitation forestière est l'un des principaux viviers d'emplois dans les zones rurales de la région ; elle contribue à l'amélioration des revenus des populations locales. En Afrique centrale, la sylviculture emploie plus de 200 000 personnes directement et indirectement (ATIBT, 2020). Au Gabon, le secteur forestier est le premier employeur privé du pays, et le deuxième employeur après l'État. Par ailleurs, les forêts de l'Afrique centrale conservent une importance culturelle pour les peuples autochtones, qui utilisent parfois des essences forestières dans des rites traditionnels. La mise en place d'aires protégées peut limiter les pratiques culturelles des peuples autochtones, nuire aux chasseurs-cueilleurs et aux populations transhumantes et nomades. Un arbitrage doit permettre de compenser les populations locales devant renoncer à certains de leurs droits d'usage afin de protéger des services environnementaux (Lescuyer, Karsenty et Eba'a Atyi, 2008).

**Le développement d'activités durables, telles que l'écotourisme ou l'agriculture régénérative, est limité par le manque d'infrastructures et l'insécurité.** Le nombre de visiteurs au sein des réserves protégées de la région reste bas en raison de la faiblesse des infrastructures et du manque de qualifications dans le secteur touristique. De plus, les problèmes sécuritaires ont eu de larges répercussions sur la fréquentation touristique des parcs de Waza au Cameroun ou de Virunga en RD Congo (Doumenge et al., 2021).

**La mise en œuvre de pratiques agricoles régénératrices nécessite le soutien des gouvernements, des entreprises agroalimentaires ou des organisations non gouvernementales (ONG) pour former les producteurs locaux.** Le groupe Nestlé s'est ainsi engagé à investir 1.2 million USD sur cinq ans pour promouvoir l'agriculture régénérative dans toute sa chaîne d'approvisionnement en fournissant une assistance technique, un soutien à l'investissement et des primes pour les produits issus de l'agriculture régénérative. Au Tchad, LVMH s'est associé à l'alliance pour la bioéconomie circulaire dans un projet d'agroforesterie régénératrice aux côtés de 500 producteurs locaux de coton (CBA, 2022).

## Les gouvernements d'Afrique centrale disposent de plusieurs leviers politiques pour concilier la monétisation et la préservation des écosystèmes naturels

**Améliorer l'évaluation de la valeur du capital naturel pour informer les investisseurs et les parties prenantes**

**Améliorer l'évaluation du capital naturel**

**Les politiques nationales de mobilisation des investissements durables seront plus efficaces si elles peuvent s'appuyer sur des estimations fiables du capital naturel.** De nombreuses données existent déjà sur les écosystèmes mondiaux, cependant les décideurs politiques doivent mieux comprendre leur valeur économique pour les investisseurs, pour leur propre planification, mais aussi pour promouvoir ces ressources auprès de partenaires. L'élaboration et la communication d'estimations fiables de la richesse en ressources renouvelables aideront les décideurs à renforcer leur transparence et leur crédibilité, tout en identifiant les lacunes dans les données les plus pertinentes pour eux.

**Les gouvernements d'Afrique centrale peuvent s'appuyer sur les efforts internationaux existants pour développer les comptes de capital naturel.** La Banque mondiale inclut des estimations du capital naturel renouvelable et non renouvelable dans sa comptabilisation publiée dans *L'évolution des richesses des nations 2021* (Banque mondiale, 2021). Cependant, la comptabilité nationale systématique des ressources naturelles est moins répandue. Les comptes de capital naturel pour les États-Unis ne datent que de 2016, tandis que

les pays européens ne se sont concentrés sur les comptes écosystémiques qu'au cours de la dernière décennie (Bagstad et al., 2021). Le Gabon est l'un des dix pays à adhérer à la Déclaration de Gaborone pour le développement durable en Afrique, dont l'un des principaux engagements est l'intégration du capital naturel dans la comptabilité nationale et le développement (Gaborone Declaration for Sustainability in Africa, 2012). Le concept et la méthodologie du Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE) s'inspirent du Système de comptabilité nationale (SCN). Jusqu'à présent, seuls deux pays d'Afrique centrale, le Burundi et le Cameroun, sur 92 pays du monde, ont rejoint le Comité des exportations des Nations Unies sur l'environnement, à partir de 2022 (ONU, 2022b).

**Une meilleure comptabilité du capital naturel renouvelable permet aussi de mieux évaluer la valeur des services écosystémiques et d'améliorer les arbitrages sur l'impact de certaines activités économiques.** La comptabilité des ressources naturelles sert également à attirer l'attention sur les problèmes environnementaux et peut améliorer les efforts pour identifier les opportunités d'investissement plus écologiques, ainsi qu'aider les investisseurs à estimer et promouvoir la nature durable de leurs investissements. Elle peut aussi permettre de mieux évaluer les pertes engendrées par l'exploitation illégale des ressources naturelles (exploitation minière illégale, braconnage, pêche non réglementée, dégradation de l'environnement). En République centrafricaine par exemple, une enquête de terrain révèle que plus de 95 % de la production d'or n'est pas légitimement documentée (USAID, 2019).

#### **Prendre en compte l'état actuel des connaissances climatiques et biologiques**

**L'évaluation de la valeur du capital naturel dépend en grande partie des connaissances scientifiques, lesquelles doivent être tenues à jour.** Les climatologues collectent constamment de nouvelles lectures de température et d'atmosphère qui alimentent les modèles climatiques, tout en affinant leur compréhension des mécanismes à l'origine du réchauffement climatique. De plus, environ 18 000 espèces sont découvertes chaque année et une majorité demeure inconnue de la science, aussi la valeur des écosystèmes dépend-elle donc également du moment de l'évaluation.

**Les nouvelles découvertes en biologie continuent d'avoir des implications importantes sur les estimations de la valeur du capital naturel.** Les tourbières du bassin du Congo et leur potentiel en séquestration du carbone ne sont mondialement connus que depuis 2017 (Brown, 2017). De même, les services rendus par les éléphants pour séquestrer le carbone dans les forêts tropicales africaines ne sont connus que depuis peu – ils contribuent en effet à augmenter la biomasse forestière en favorisant la croissance d'arbres plus massifs. En 2020, le Fonds monétaire international (Chami et al., 2020) a estimé à plus de 150 milliards USD la valeur totale des services de captage du carbone des éléphants des forêts d'Afrique (sur une base de 25 USD la tonne métrique de carbone). En d'autres termes, un seul éléphant de forêt vaudrait 1.75 million USD.

#### **Exploiter les nouvelles technologies et infrastructures informatiques pour accéder aux données et les partager**

**Une demande croissante de données sur l'environnement nécessite l'exploitation de nouvelles technologies permettant d'augmenter la génération et l'analyse de ces données.** La CNUCED évoque une « révolution des données » pour améliorer la mobilisation et l'accréditation des sources non officielles qui peuvent compléter des sources de données traditionnelles (Africanews, 2022 ; IHSN, 2003). Une enquête récente auprès des utilisateurs de technologies de conservation a mis en évidence les trois nouveaux outils les plus importants pour la conservation : l'intelligence artificielle, l'ADN environnemental et les capteurs en réseau (Speaker, 2021). En dehors d'Afrique, l'Uruguay offre un exemple

d'utilisation des nouvelles technologies dans le cadre des obligations souveraines liées à la durabilité (SSLB), pour mieux évaluer le capital naturel, suivre les efforts de durabilité et mobiliser le financement durable, grâce aux outils d'imageries satellitaires et de télédétection cartographique (Ministère de l'Économie et des Finances d'Uruguay, 2022).

### **Intégrer la valeur des écosystèmes naturels dans les institutions locales, nationales et régionales**

**Développer un système de cogestion des écosystèmes, en attribuant les rôles appropriés aux acteurs locaux, nationaux et internationaux**

Les communautés isolées peuvent participer à la gestion des écosystèmes locaux et bénéficier des avantages financiers qui en découlent. Cela pourrait signifier obtenir une part des crédits carbone ou des droits exclusifs sur certains produits forestiers. Par exemple, une initiative REDD+ dans la province de Mai Ndombe en RD Congo s'appuie sur des agriculteurs locaux pour planter des arbres et réserver des terres afin de renverser la dégradation des forêts locales. Les consultations initiales ont impliqué plus de 15 000 locaux. Quelque 3 772 agriculteurs locaux ont reçu des paiements de donateurs internationaux par le biais du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCBF), en échange de leurs services pour préserver les écosystèmes, dont la plantation de 1.3 million d'acacias et la restauration forestière de plus de 4 000 ha (Banque mondiale, 2018). En 2018, le projet de construction de la centrale hydroélectrique de Nachtigal, au Cameroun, comprenait des paiements compensatoires aux populations perdant l'accès aux terres forestières en raison de l'inondation causée par le barrage.

L'intégration des intérêts autochtones dans la propriété foncière pourrait faire l'objet d'une attention particulière. Les droits fonciers des populations locales restent une question sensible lorsqu'il s'agit de préserver la durabilité écologique d'un couvert forestier. Des agriculteurs locaux ont ainsi déclaré avoir perdu l'accès à leurs champs lorsque Total a mis en œuvre un projet de plantation d'acacias sur 40 000 ha sur les plateaux Batéké au Congo (Quashie-Idun et Howard, 2022). La mise en œuvre de manuels de procédures, comprenant par exemple la cartographie participative, peut permettre l'identification des terres des peuples autochtones. Par ailleurs, la reconnaissance juridique des cas de travaux forcés et d'expropriation des terres, ainsi que l'instauration de sanctions dissuasives, devraient être renforcées dans la région.

Les gouvernements d'Afrique centrale intègrent les intérêts locaux et autochtones dans les lois concernant la gestion des écosystèmes naturels. La loi n° 2021/014 du 9 juillet 2021 d'organisation de l'accès aux ressources génétiques au Cameroun garantit « l'implication des populations autochtones et communautés locales dans le partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques ou connaissances traditionnelles associées ». La République centrafricaine est le premier pays africain à ratifier la Convention n°169 de l'Organisation internationale du travail (OIT) en 2010 (OIT, 2023). Cette convention donne aux communautés autochtones le droit d'être consultées avant un engagement dans les activités de prospection ou d'exploitation des ressources naturelles sur leurs terres. En 2010, ce même pays a été l'un des premiers à adopter une loi protégeant les droits des peuples autochtones (IWGIA, 2011). La publication de rapports réguliers par les institutions locales et les ONG pourrait permettre un meilleur suivi de la mise en œuvre des régulations, ainsi que l'attribution de sanctions si nécessaire.

### **S'associer aux efforts internationaux pour créer des certifications pour les investissements durables, tout en identifiant les cas d'écoblanchiment**

Les institutions internationales prennent des mesures pour remédier aux allégations environnementales frauduleuses susceptibles de diluer la demande d'investissements durables ou d'éroder leur soutien. Le Secrétaire général de l'ONU a d'ailleurs réclamé une « tolérance zéro » pour l'écoblanchiment (ONU, 2022c). En 2021, la Commission européenne a, quant à elle, examiné les allégations environnementales d'une sélection de sites internet, et conclu que la moitié de ces sites faisait des déclarations sans preuve (Commission européenne, 2021a). L'OCDE, pour sa part, conseille les entreprises pour éviter l'écoblanchiment, en insistant notamment sur l'importance de produire des plans de transition d'entreprise crédibles (OCDE, 2022c).

À mesure que les certifications se multiplient, les standards vont évoluer. En 2022, un accord européen a été trouvé sur un projet de règlement interdisant la participation de l'Union européenne (UE) aux chaînes de valeur susceptibles de contribuer à la déforestation (Oeschger, 2022 ; Commission européenne, 2021b). Ainsi, la participation des industries forestières d'Afrique centrale aux chaînes de valeur mondiales requerra plus de certifications de durabilité (CUA/OCDE, 2022 ; Chapitre 4). Le plan d'action *Forest law enforcement, Governance & Trade* (FLEGT) de l'UE propose un mécanisme de certification plus strict pour décourager l'exploitation forestière illégale (Eba'a Atyi et al., 2022). Ce programme promeut le commerce légal de bois en proposant aux pays tiers producteurs de signer des accords de partenariats volontaires (APV) leur assurant un accès privilégié aux marchés de l'UE, et en interdisant la mise sur le marché de l'UE de bois récolté illégalement. Cinq des dix pays ayant signé des accords avec l'UE se trouvent en Afrique centrale : Cameroun, République centrafricaine, République du Congo, RD Congo et Gabon (VPA Africa-Latin America Facility, 2023).

### **Promouvoir de nouveaux mécanismes de financement pour monétiser les écosystèmes naturels**

Les gouvernements d'Afrique centrale peuvent rechercher de nouvelles opportunités dans les instruments financiers. Par exemple, la Banque des règlements internationaux (BIS Innovation Hub, 2022) a proposé d'ajouter des intérêts sur les résultats d'atténuation (MOI) aux obligations vertes. Ce mécanisme permet de suivre et de financer les engagements écologiques attachés aux obligations vertes. Lorsque des obligations vertes sont achetées, les MOI doivent être remboursés en unités de résultat d'atténuation ou en crédit carbone. Les protocoles d'entente devront être élaborés de manière internationalement reconnue, sur la base d'actifs réels. Un plus grand commerce de ces instruments peut accroître la demande de préservation des forêts d'Afrique centrale.

Les programmes de soutien à la diaspora peuvent permettre d'accroître les flux et d'élargir la base du financement des écosystèmes. Les transferts monétaires des migrants ne représentent qu'une source limitée de financement – environ 1 % du PIB de l'Afrique centrale sur la période 2015-20. Ils pourraient toutefois être davantage mobilisés vers des investissements productifs et durables, notamment sous l'impulsion des programmes d'information, de cofinancement et d'assistance technique mis en place par les partenaires internationaux et les pays d'accueil. Par exemple, la France a créé la plateforme MEET Africa qui fournit une assistance technique pour la création d'entreprises de la diaspora, cofinancée par l'UE et l'Agence française de développement (AFD) (Meet Africa, 2022). En 2022, le gouvernement du Cameroun a, pour sa part, annoncé la mise en place d'un fonds d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes de la diaspora (Investir au Cameroun, 2022).

Les gouvernements peuvent encourager les innovations financières en créant un environnement propice, en fournissant un financement de démarrage, et en incorporant

**ces innovations dans leurs programmes et investissements.** Les considérations d'empreinte carbone et d'impacts sur la biodiversité peuvent être intégrées dans la planification nationale – dégageant des synergies avec les acteurs privés. Les gouvernements peuvent mobiliser des financements catalyseurs pour créer la demande en utilisant des financements verts pour leurs propres budgets et en se désengageant des investissements dans des activités écologiquement nuisibles. Associer les crédits carbone aux grands projets d'infrastructures peut ajouter une composante écologique aux grands investissements ou aux projets intrarégionaux, lesquels peuvent être certifiés par des mécanismes africains comme le label qualité du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA).

**La coopération internationale peut aider les institutions locales à tirer parti des crédits carbone.** Par exemple, l'initiative pour les marchés du carbone en Afrique (ACMI) lancée lors de la COP 27 vise à soutenir le développement de marchés volontaires du carbone, à mobiliser 6 milliards USD et à créer 30 millions d'emplois d'ici 2030. Le Gabon et le Burundi sont signataires (ACMI, 2022). Au niveau régional, la Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (COSUMAF) a rejoint en 2022 le réseau banque et finance durables de la Banque mondiale, qui propose des mécanismes innovants et stables de finance durable, comme l'émission d'obligations vertes et bleues (COSUMAF, 2022).

**Lorsque les renégociations sur les dettes s'avèrent nécessaires, il est important de favoriser de futurs investissements durables.** Au niveau mondial, la valeur nominale totale de la dette traitée par le biais d'échanges dette-nature s'élève à environ 3.7 milliards USD, dont seulement 318 millions USD en Afrique. En Afrique centrale, seul le Cameroun a bénéficié en 2006 de ce type d'initiatives. La Banque africaine de développement (BAfD, 2022) souligne la difficulté de mener ces initiatives, notamment en RD Congo, principalement en raison des problèmes de gouvernance. Attribuer certaines ressources directement à des fonds de protection de la nature indépendants – tels que le Fonds Okapi, premier fonds fiduciaire privé de conservation du pays – peut constituer une alternative.

### Notes

1. La Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) comprend tous les pays d'Afrique centrale, telle que définie par le traité d'Abuja, avec l'addition du Rwanda.
2. La combustion d'une tonne de carbone produit 44/12 de tCO<sub>2</sub>.

### Références

- ACMI (2022), *Africa Carbon Markets Initiative (ACMI): Roadmap Report*, Sustainable Energy for All (SEforALL), Africa Carbon Markets Initiative, [www.seforall.org/publications/africa-carbon-markets-initiative-roadmap-report](http://www.seforall.org/publications/africa-carbon-markets-initiative-roadmap-report).
- Africanews (2022), « RDC's government confirms general census is going ahead », *Africanews*, [www.africanews.com/2022/01/10/rdc-s-government-confirms-general-census-is-going-ahead/](http://www.africanews.com/2022/01/10/rdc-s-government-confirms-general-census-is-going-ahead/), (consulté le 10 janvier 2022).
- Africa Regenerative Agriculture Study Group (2021), *Regenerative Agriculture: An opportunity for businesses and society to restore degraded land in Africa*, Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), Gland, [www.iucn.org/sites/default/files/2022-06/regenerative\\_agriculture\\_in\\_africa\\_report\\_2021.pdf](http://www.iucn.org/sites/default/files/2022-06/regenerative_agriculture_in_africa_report_2021.pdf).
- Afrimag (2022), *Le Gabon émettra des green bonds de 200 millions de dollars*, <https://afrimag.net/le-gabon-emettra-des-green-bonds-de-200-millions-de-dollars/>.
- AIE (2021), *Greenhouse Gas Emissions from Energy Data Explorer (summary)* (base de données), Agence internationale de l'énergie, Paris, [www.iea.org/data-and-statistics/data-tools/greenhouse-gas-emissions-from-energy-data-explorer](http://www.iea.org/data-and-statistics/data-tools/greenhouse-gas-emissions-from-energy-data-explorer) (consulté le 23 septembre 2022).
- Angelsen, A. et al. (2019), *REDD+ : la transformation. Enseignements et nouvelles directions*, Centre de recherche forestière internationale (CIFOR), Bogor, [www.cifor.org/knowledge/publication/7447](http://www.cifor.org/knowledge/publication/7447).

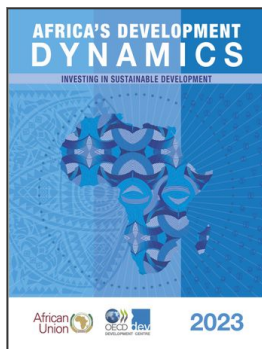
- ATIBT (2020), *Rapport d'activité 2020*, Association technique internationale des bois tropicaux, Nogent-sur-Marne, [www.atibt.org/files/upload/Activity\\_report/ATIBT-RAPPORT-ACTIVITE-2020.pdf](http://www.atibt.org/files/upload/Activity_report/ATIBT-RAPPORT-ACTIVITE-2020.pdf).
- Bagstad, K. J. et al. (2021), « Lessons learned from development of natural capital accounts in the United States and European Union », *Ecosystem Services*, vol. 52, <https://doi.org/10.1016/j.ecoser.2021.101359>.
- BAfD (2022), *Échanges dette-nature : Faisabilité et pertinence stratégique pour le secteur des ressources naturelles en Afrique*, Banque africaine de développement, Abidjan, Côte d'Ivoire, [www.afdb.org/fr/documents/echanges-dette-nature-faisabilite-et-pertinence-strategique-pour-le-secteur-des-ressources-naturelles-en-afrique](http://www.afdb.org/fr/documents/echanges-dette-nature-faisabilite-et-pertinence-strategique-pour-le-secteur-des-ressources-naturelles-en-afrique).
- Banque mondiale (2022a), *Indicateurs du développement mondial* (base de données), Banque mondiale, Washington, DC, <https://datatopics.worldbank.org/world-development-indicators/> (consulté le 12 avril 2022).
- Banque mondiale (2022b), *Commodity Markets Outlook: Pandemic, war, recession: Drivers of aluminum and copper prices* (octobre), Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/38160?locale-attribute=fr>.
- Banque mondiale (2022c), *Carbon Pricing Dashboard* (base de données), Banque mondiale, Washington, DC, [https://carbonpricingdashboard.worldbank.org/map\\_data](https://carbonpricingdashboard.worldbank.org/map_data).
- Banque mondiale (2021), *The Changing Wealth of Nations 2021: Managing Assets for the Future*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://hdl.handle.net/10986/36400>.
- Banque mondiale (2018), « Initiative REDD+ dans la province de Mai Ndombe en RDC », Note d'information, Banque mondiale, Washington, DC, [www.banquemondiale.org/fr/country/drc/brief/fact-sheet-mai-ndombe-redd-initiative-in-drc](http://www.banquemondiale.org/fr/country/drc/brief/fact-sheet-mai-ndombe-redd-initiative-in-drc).
- Banque mondiale-KNOMAD (2022), *Remittances* (base de données), The Global Knowledge Partnership on Migration and Development (KNOMAD), Banque mondiale, [www.knomad.org/data/remittances](http://www.knomad.org/data/remittances) (consulté le 19 décembre, 2022).
- BIS Innovation Hub (2022), *Project Genesis 2.0: Smart Contract-based Carbon Credits attached to Green Bonds*, BIS Innovation Hub, Hong Kong, [www.bis.org/publ/othp58.pdf](http://www.bis.org/publ/othp58.pdf).
- Bouscasse et al. (2011), *Évaluation économique des services rendus par les zones humides - Enseignements méthodologiques de monétarisation*, Collection « Études et documents » du Service de l'Économie, de l'Évaluation et de l'Intégration du Développement Durable (SEEIDD) du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), Paris, France, <https://hal.inrae.fr/hal-02596502>.
- Brienen, R. et al. (2015), « Long-term decline of the Amazon carbon sink », *Nature*, vol. 519, pp. 344-348, <https://doi.org/10.1038/nature14283>.
- Brimont, L. (2016), « La performance des projets REDD+ : prédire le pire et promettre le meilleur? », Institut du développement durable et des relations internationales (IDDR), 28 septembre 2016, [www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/billet-de-blog/la-performance-des-projets-redd](http://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/billet-de-blog/la-performance-des-projets-redd).
- Brown, G. (2017), « World's largest tropical peatland found in Congo basin », *The Guardian*, 11 janvier 2017, [www.theguardian.com/environment/2017/jan/11/worlds-largest-peatland-vast-carbon-storage-capacity-found-congo](http://www.theguardian.com/environment/2017/jan/11/worlds-largest-peatland-vast-carbon-storage-capacity-found-congo).
- CBA (2022), « CBA and LVMH announce major new project », Circular Bioeconomy Alliance, 7 novembre 2022, <https://circularbioeconomyalliance.org/sustainable-cotton-growing-in-africa/>.
- CDB (2010), *Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi*, Convention sur la diversité biologique, Montréal, [www.cbd.int/doc/strategic-plan/2011-2020/Aichi-Targets-FR.pdf](http://www.cbd.int/doc/strategic-plan/2011-2020/Aichi-Targets-FR.pdf).
- CGDEV (2022), *How Much Should the World Pay for the Congo Forest's Carbon Removal?* Center for Global Development, Washington, DC, [www.cgdev.org/sites/default/files/how-much-world-pay-congo-forest-carbon-removal.pdf](http://www.cgdev.org/sites/default/files/how-much-world-pay-congo-forest-carbon-removal.pdf).
- Chami, R. et al. (2020), « Le travail de l'ombre des éléphants », *Finance & Development*, December 2020, vol. 57, no. 004, Fonds monétaire international (FMI), Washington, DC, [www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2020/12/pdf/how-african-elephants-fight-climate-change-ralph-chami.pdf](http://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2020/12/pdf/how-african-elephants-fight-climate-change-ralph-chami.pdf).
- Climate Bonds Initiative (2022), *Climate Bonds Interactive Data Platform* (base de données), [www.climatebonds.net/market/data/](http://www.climatebonds.net/market/data/).
- CNUCED (2022), « The Impact on Trade and Development of the War in Ukraine : UNCTAD Rapid Assessment – 16 March 2022 », Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Genève, [https://unctad.org/system/files/official-document/osginf2022d1\\_en.pdf](https://unctad.org/system/files/official-document/osginf2022d1_en.pdf).
- Commission européenne (2021a), « Passage au crible de sites web pour lutter contre l'écoblanchiment » : la moitié des allégations environnementales ne sont pas étayées par des preuves », Communiqué de presse, Commission européenne, [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip\\_21\\_269](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_21_269).



- Commission européenne (2021b), « Questions et réponses sur les nouvelles règles applicables aux produits “Zéro déforestation” » Commission européenne, [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/qanda\\_21\\_5919](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/qanda_21_5919).
- COSUMAF (2022), « La Cosumaf rejoint le Réseau banque et finance durables du Groupe de la Banque mondiale », Communiqué de presse, Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale, <https://cosumaf.org/actualite/la-cosumaf-rejoint-le-reseau-banque-et-finance-durables-du-groupe-de-la-banque-mondiale/>.
- CPI (2022), *Landscape of Climate Finance in Africa*, Climate Policy Initiative, San Francisco, [www.climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2022/09/Landscape-of-Climate-Finance-in-Africa.pdf](http://www.climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2022/09/Landscape-of-Climate-Finance-in-Africa.pdf).
- CUA/BAD/CEA (2019), *Indice de l'intégration régionale en Afrique – édition 2019*, Commission de l'Union africaine, Addis-Abeba ; Banque africaine de développement, Abidjan ; et Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies, Addis-Abeba, [www.integrate-africa.org/fileadmin/afdb/Documents/ARII-FR-Report2019.pdf](http://www.integrate-africa.org/fileadmin/afdb/Documents/ARII-FR-Report2019.pdf).
- CUA/OCDE (2022), *Dynamiques du développement en Afrique 2022 : Des chaînes de valeur régionales pour une reprise durable*, Commission de l'Union Africaine, Addis-Abeba/Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/f92ecd72-fr>.
- Dasgupta, P. (2021), *The Economics of Biodiversity: The Dasgupta Review*, le Trésor de Sa Majesté du Royaume-Uni, [www.gov.uk/government/publications/final-report-the-economics-of-biodiversity-the-dasgupta-review](http://www.gov.uk/government/publications/final-report-the-economics-of-biodiversity-the-dasgupta-review).
- Doumenge, C. et al. (2021), « Écotourisme et aires protégées en Afrique centrale : un avenir en commun », in *Aires protégées d'Afrique centrale – État 2020*, OFAC-COMIFAC et Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), Gland et Yaoundé, [www.observatoire-comifac.net/publications/edap](http://www.observatoire-comifac.net/publications/edap).
- Eba'a Atyi, R. et al. (2022), *Les forêts du bassin du Congo : état des forêts 2021*, Centre de recherche forestière internationale (CIFOR), Bogor, [www.cifor.org/publications/pdf\\_files/Books/Etat-des-forets-2021.pdf](http://www.cifor.org/publications/pdf_files/Books/Etat-des-forets-2021.pdf).
- FAO (2021a), *Données de l'alimentation et de l'agriculture (FAOStat) (base de données)*, [www.fao.org/faostat/fr/#home](http://www.fao.org/faostat/fr/#home) (consulté le 18 novembre 2021).
- FAO (2021b), *Évaluation des ressources forestières mondiales 2020: Rapport principal*, Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation, Rome, <https://doi.org/10.4060/ca9825fr>.
- fDi Intelligence (2022), *fDi Markets (base de données)*, [www.fdiintelligence.com/fdi-markets](http://www.fdiintelligence.com/fdi-markets) (consulté en août 2022).
- FMI (2022a), *Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2022 (base de données)*, Fonds monétaire international, Washington, DC, [www.imf.org/en/Publications/WEO/weo-database/2022/October](http://www.imf.org/en/Publications/WEO/weo-database/2022/October).
- FMI (2022b), *Balance of Payments and International Investment Position Statistics (BOP/IIP) (base de données)*, Fonds monétaire international, Washington, DC, <https://data.imf.org/?sk=7A51304B-6426-40C0-83DD-CA473CA1FD52>.
- FMI (2022c), *Investment and Capital Stock Dataset (ICSD) (base de données)*, Fonds monétaire international, Washington, DC, <https://data.imf.org/?sk=1CE8A55F-CFA7-4BC0-BCE2-256EE65AC0E4>.
- FMI/Banque mondiale (2023), *List of LIC DSAs for PRGT-Eligible Countries as of February 28, 2023*, Fonds monétaire international, Washington, DC, <https://www.imf.org/external/pubs/ft/dsa/dsalist.pdf>.
- Gaborone Declaration for Sustainability in Africa (2012), « Ecosystem Valuation and Natural Capital Accounting », Déclaration de Gaborone sur le développement durable en Afrique, [www.gaboronedeclaration.com/nca](http://www.gaboronedeclaration.com/nca).
- Hubau, W. et al. (2020). « Asynchronous carbon sink saturation in African and Amazonian tropical forests », *Nature*, n° 579, pp. 80-87, <https://doi.org/10.1038/s41586-020-2035-0>.
- IHSN (2003), « Recensement général de la population et de l'habitation de 2003 », International Household Survey Network, <https://catalog.ihsn.org/catalog/4083/study-description>.
- Investir au Cameroun (2022), « Entrepreneuriat : le Cameroun lance des consultations pour la création d'un fonds d'appui aux jeunes de la diaspora », *Investir au Cameroun*, 14 octobre 2022, [www.investiraucameroun.com/gestion-publique/1410-18579-entrepreneuriat](http://www.investiraucameroun.com/gestion-publique/1410-18579-entrepreneuriat).
- IWGIA (2011), « Congolese Law on indigenous peoples' rights translated into English », International Work Group for Indigenous Affairs, 31 octobre 2011, <https://www.iwgia.org/en/republic-of-congo/1452-congolese-law-on-indigenous-peoples-rights-transla.html>.
- Kikstra, J. S. et al. (2021), « The social cost of carbon dioxide under climate-economy feedbacks and temperature variability », *Environmental Research Letters*, vol. 16, n° 9, <https://doi.org/10.1088/1748-9326/ac1d0b>.

- Lescuyer, G., A. Karsenty et R. Eba'a Atyi (2008), « Un nouvel outil de gestion durable des forêts d'Afrique centrale : les paiements pour services environnementaux », in *Les Forêts du Bassin du Congo – État des Forêts 2008*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, pp. 131143, <https://data.europa.eu/doi/10.2788/32456>.
- Ligodi, P. (2022), « RDC : les ONG de défense de l'environnement demandent des sanctions après l'audit de l'IGF », Radio France internationale, 10 avril 2022, [www.rfi.fr/fr/afrique/rdc-ong-environnement-sanctions](http://www.rfi.fr/fr/afrique/rdc-ong-environnement-sanctions).
- Meet Africa (2023), [www.meetafrica.fr/en/](http://www.meetafrica.fr/en/) (consulté le 13 février 2023).
- Ministère de l'Économie et des Finances d'Uruguay (2022), *Uruguay's Sovereign Sustainability-Linked Bond (SSLB) Framework*, Ministère de l'Économie et des Finances d'Uruguay, Montevideo, [http://sslb.uy/innovaportal/file/30690/20/uruguay\\_sslb\\_framework\\_2.pdf](http://sslb.uy/innovaportal/file/30690/20/uruguay_sslb_framework_2.pdf).
- National Intelligence Council (2021), *Climate Change and International Responses Increasing Challenges to US National Security Through 2040*, National Intelligence Council, Office of the Director of National Intelligence, Washington, DC, NIC-NIE-2021-10030-A, [www.dni.gov/files/ODNI/documents/assessments/NIE\\_Climate\\_Change\\_and\\_National\\_Security.pdf](http://www.dni.gov/files/ODNI/documents/assessments/NIE_Climate_Change_and_National_Security.pdf).
- Ngounou, B. (2022), « Gabon : le pays obtient la certification au crédit carbone de la CCNUCC », *Afrika21*, 1<sup>er</sup> novembre 2022, [www.afrika21.africa/gabon-le-pays-obtient-la-certification-au-credit-carbone-de-la-ccnucc/](http://www.afrika21.africa/gabon-le-pays-obtient-la-certification-au-credit-carbone-de-la-ccnucc/).
- Njoroge, J. (2022), « Gabon's Carbon Credit Sale - Silver Bullet for Economic Revival? », *The Exchange Africa*, 1<sup>er</sup> novembre 2022, <https://allafrica.com/stories/202211020075.html>.
- Nouvelles des forêts (2020), « REDD+ : qu'en est-il des rémunérations et récompenses prévues pour les déforestations évitées en Afrique centrale ? », *Nouvelles des forêts*, Centre de recherche forestière internationale (CIFOR), <https://forestsnews.cifor.org/REDD+>.
- OCDE (2022a), « Aid (ODA) disbursements to countries and regions », *Comité d'aide au développement de l'OCDE* (base de données), <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=TABLE2A> (consulté le 10 septembre 2022).
- OCDE (2022b), *States of Fragility 2022*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/c7fedf5e-en>.
- OCDE (2022c), *OECD Guidance on Transition Finance : Ensuring Credibility of Corporate Climate Transition Plans*, Green Finance and Investment, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/7c68a1ee-en>.
- OCDE et al. (2022), *Latin American Economic Outlook 2022: Towards a Green and Just Transition*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/3d5554fc-en>.
- OCDE/ATAF/CUA (2022), *Statistiques des recettes publiques en Afrique 2022*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/ea66fbde-en-fr>.
- Oeschger, A. (2022), « EU Paves Way for Landmark Deforestation-free Products Regulation », *SDG Knowledge Hub - International Institute for Sustainable Development*, 8 décembre 2022, <https://sdg.iisd.org/news/eu-paves-way-for-landmark-deforestation-free-products-regulation/>.
- OIT (2023), « Ratifications de C169 - Convention (n°169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989 », *Normlex* (base de données), Organisation internationale du travail, Genève, [www.ilo.org/dyn/normlex/fr/](http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/) (consulté le 13 février 2023).
- ONU (2022a), *World Population Prospects 2022, Online Edition* (base de données), Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, Organisation des Nations Unies, New York, <https://population.un.org/wpp/Download/Standard/Population/>.
- ONU (2022b), « 2022 Global Assessment Results », *Système de comptabilité économique et environnementale* (base de données), Organisation des Nations Unies, New York, <https://seea.un.org/content/2022-global-assessment-results-1>.
- ONU (2022c), *Le SG réclame une « tolérance zéro » pour l'écoblanchiment*, [www.un.org/fr/delegate/le-sg-r%C3%A9clame-une-%C2%AB-tol%C3%A9rance-z%C3%A9ro-%C2%BB-pour-1%E2%80%99%C3%A9coblanchiment](http://www.un.org/fr/delegate/le-sg-r%C3%A9clame-une-%C2%AB-tol%C3%A9rance-z%C3%A9ro-%C2%BB-pour-1%E2%80%99%C3%A9coblanchiment).
- ONU (2021), « Gabon receives payment for reducing CO2 emissions », site du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, Organisation des Nations Unies, New York, <https://www.un.org/osaa/news/gabon>.
- ONU (2005), « Rapports des évaluations mondiales », *Évaluation des écosystèmes pour le millénaire*, Organisation des Nations Unies, New York, [www.millenniumassessment.org/fr/Global.html](http://www.millenniumassessment.org/fr/Global.html).
- PNUE-WCMC/UICN (2023), *Base de données mondiale des aires protégées* (base de données), Centre mondial de surveillance pour la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement, Cambridge, Royaume-Uni/Union internationale pour la conservation de la nature, France, <https://doi.org/10.34892/6fwd-af11> (consulté le 13 février 2023).
- Quashie-Idun, S. et E. Howard (2022), « How are we going to live? Families dispossessed of their land to make way for Total's Congo offsetting project », *Unearthed*, 12 décembre 2022 <https://unearthed.greenpeace.org/2022/12/12/total-congo-offsetting-land-dispossessed/>.

- Roxburgh, T. et al. (2020), *Global Futures: Assessing the Global Economic Impacts of Environmental Change to Support Policy-Making*, janvier 2020, <https://www.wwf.org.uk/globalfutures>.
- Speaker, T. (2021), « A global community-sourced assessment of the state of conservation technology », *Conservation Biology*, vol. 36, n° 3, <https://doi.org/10.1111/cobi.13871>.
- TI (2020), *Governance Assessment : Central African Forest Initiative (CAFI) & DRC's National REDD+ Fund (FONAREDD)*, Transparency International, Berlin, [https://images.transparencycdn.org/images/2020\\_Report\\_GovernanceAssessmentCAFI\\_English.pdf](https://images.transparencycdn.org/images/2020_Report_GovernanceAssessmentCAFI_English.pdf).
- TI (2016), *La REDD+ et les risques de corruption – Les forêts d'Afrique : Synthèse des évaluations du Cameroun, du Ghana, de Zambie et du Zimbabwe*, Transparency International, Berlin, [https://images.transparencycdn.org/images/2016\\_REDDCorruptionRisksAfrica\\_FR.pdf](https://images.transparencycdn.org/images/2016_REDDCorruptionRisksAfrica_FR.pdf).
- Tsayem Demaze, M., R. Sufo-Kankeu et D.J. Sonwa (2020), « Analyse des discours et des promesses de la mise en œuvre de la déforestation évitée en Afrique centrale », *International Forestry Review*, vol. 22, n° 2, [www.cifor.org/publications/pdf\\_files/articles/ASufoKankeu2001.pdf](http://www.cifor.org/publications/pdf_files/articles/ASufoKankeu2001.pdf).
- USAID (2019), « Key findings of research on the artisanal gold sector in the Central African Republic », The United States Agency for International Development, Washington, DC, [www.land-links.org/wp-content/uploads/2020/05/USAID-AMPR-Summary-of-Gold-Sector-Findings\\_clean\\_FINAL.pdf](http://www.land-links.org/wp-content/uploads/2020/05/USAID-AMPR-Summary-of-Gold-Sector-Findings_clean_FINAL.pdf).
- VPA Africa-Latin America Facility (2023), <https://flegtvpafacility.org/countries/> (consulté le 13 février 2023).
- Watson, C. et L. Schalatek (2020), « Climate Finance Thematic Briefing: REDD+ Finance », Heinrich-Böll-Stiftung Washington, DC et Overseas Development Institute, Londres, <https://climatefundupdate.org/wp-content/uploads/2020/03/CFF5-2019-ENG-DIGITAL.pdf>.
- Yonga, R. (2014), *Guide des Fonds Souverains Africains*, African Markets, [www.african-markets.com/pdf/fr/Guide\\_des\\_Fonds\\_Souverains\\_Africains\\_FR.pdf](http://www.african-markets.com/pdf/fr/Guide_des_Fonds_Souverains_Africains_FR.pdf).



Extrait de :  
**Africa's Development Dynamics 2023**  
Investing in Sustainable Development

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/3269532b-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

Commission de l'Union africaine/OCDE (2023), « Investir dans les écosystèmes naturels pour le développement durable en Afrique centrale », dans *Africa's Development Dynamics 2023 : Investing in Sustainable Development*, Commission de l'Union africaine, Addis Ababa/Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/c843bb74-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :  
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.